



ÉGLISE DE SAINT- LÉONARD-DE- PORTNEUF

Dossier de projet final :
phase 1

Présenté à :

Denise Poirier
présidente du Comité de requalification
de l'église Saint-Léonard-de-Portneuf
(CRÉSLP)

Église Saint-Léonard-de-Portneuf
529 Rue Principale
Saint-Léonard-de-Portneuf
22 août 2025

ENTREMISE

PRÉPARÉ PAR:

Entremise
201 rue Sainte-Catherine
Montréal (Québec)

RÉDACTION:

Cyrine Bouajila
chargée de projet au pôle
service-conseil
cyrine@entremise.ca

RÉVISION:

Olivera Nešković,
Co-direction générale,
Responsable du pôle
service-conseil,
architecte OAQ
olivera@entremise.ca

Camille Gendron-Vézina,
Chargée de projet au pôle
service-conseil
camille@entremise.ca

1

Contexte du mandat et ses objectifs	7
Méthodologie de travail d'Entremise	9

2

Historique de la démarche	13
Historique des rencontres et ateliers	15
Contexte géographique et sectoriel	17
Enjeux locaux et besoins du milieu	19
Opportunités et définition des besoins pour le projet de requalification	21

3

Définition de la vision et de la mission du projet	27
Parties prenantes et publics cibles	29
Accompagnement dans la communication	31
Recommandations pour l'occupation transitoire de la salle communautaire au sous-sol	33
Tableau des pistes de financement possibles	33

4

Étude de l'existant	37
Besoins généraux en espace	39
Blocage programmatique préliminaire	43

A

Annexe A	Plans de l'existant	57
Annexe B	Analyse réglementaire	67
Annexe C	Identité de projet	73
Annexe D	Compte-rendu de la rencontre avec les partenaires potentiel·le·s	93
Annexe E	Recommandations pour l'occupation transitoire de la salle communautaire au sous-sol	105
Annexe F	Tableau des financements possibles	117
Annexe G	Documents consultés	125



1. Introduction



DANGER
NO PARKING
EXCEPT IN PLACES
INDICATED



REVALORISER
REPENSER
RÉAMÉNAGER
RESTAURER
RÉINVENTER
REVITALISER
RENOUVELER
REDÉFINIR
REVALORISER
REPENSER

Contexte du mandat et ses objectifs

Historique du site et du bâtiment de l'église

L'église de Saint-Léonard-de-Portneuf a été construite en 1898 comme lieu de culte de tradition catholique. Édifice marquant dans l'histoire de la communauté de Saint-Léonard de Portneuf, elle est un bien cité patrimonial qui fait partie d'un ensemble qui comprend un presbytère, un cimetière et un terrain planté.

A la fin de l'année 2023, la fabrique de la paroisse Saint-Raymond-du-Nord a annoncé la fermeture imminente de l'église en décembre 2024. Un comité citoyen s'est alors constitué, porté par la volonté de conférer à l'église, une fois désacralisée, une nouvelle vocation communautaire. En janvier 2024, le comité s'est structuré sous la forme d'un OBNL appelé le CRÉSLP ou Comité de requalification de l'église Saint-Léonard-de-Portneuf.

Le CRÉSLP organise une consultation publique afin de sonder la population par rapport au projet de requalification. Lors de cette rencontre, plusieurs idées ont émergé notamment celle d'intégrer de nouvelles activités telles qu'une salle multifonctionnelle, un espace jeunesse, un café, une friperie, entre autres. L'intégration de nouveaux usages permettra de conserver durablement cet héritage patrimonial au cœur de Saint-Léonard de Portneuf.

Plusieurs activités ont été organisées dans l'église : marché aux puces, café après la messe, etc. La dernière messe a été célébrée dans l'église le 29 décembre 2024.

Objectifs du mandat d'Entremise

Le Comité de requalification de l'église Saint-Léonard-de-Portneuf a sollicité les services d'Entremise afin d'être accompagné dans la réalisation d'un dossier de projet préliminaire. Ce document est nécessaire pour passer à l'étape suivante permettant l'acquisition du bâtiment et la recherche de financements pour réaliser les travaux de requalification.



Méthodologie de travail d'Entremise

La méthodologie adoptée par Entremise est empirique, ancrée au terrain. Elle s'appuie sur deux volets : une préparation par la recherche et l'analyse documentaire d'une part, et la connaissance du terrain d'autre part. La connaissance du terrain se fait par les visites, les rencontres et les divers ateliers.

Sur le terrain, l'objectif est d'identifier les **besoins du milieu auxquels le projet pourrait répondre**. Pour y parvenir, Entremise opte pour une **approche participative** et une **écoute active** du groupe porteur, de la population ou de ses représentant·e·s. Ainsi, toutes les étapes du mandat d'Entremise ont été réalisées en étroite collaboration avec le CRÉSLP.

Entremise a recours à différentes méthodes de **collecte de données** pour mieux comprendre la situation (site et bâtiment) et ses potentiels: rencontres, visites du site, recherche et documentation, consultations et ateliers basés sur la participation. Ces différents moyens ont permis de définir une mission et une vision de projet toutes deux rassembleuses, et d'identifier les besoins du milieu auxquels le projet pourrait répondre.

Rencontres

Tout au long du mandat, l'équipe d'Entremise a assisté à plusieurs rencontres avec le CRÉSLP afin de planifier les différentes étapes. Ces rencontres ont permis d'impliquer activement les membres du comité dans la démarche et de s'assurer que le projet concorde avec les besoins et les volontés de la population.

Visites terrain

Entremise a réalisé deux visites à Saint-Léonard-de-Portneuf durant son mandat. Ces visites ont permis de mieux connaître le secteur, de comprendre le potentiel du site et du bâtiment, mais aussi les enjeux. Ces visites sont aussi des occasions précieuses pour créer des liens d'échange et d'écoute avec plusieurs représentant·e·s du milieu qui souhaitent s'impliquer dans le projet.

Ateliers participatifs

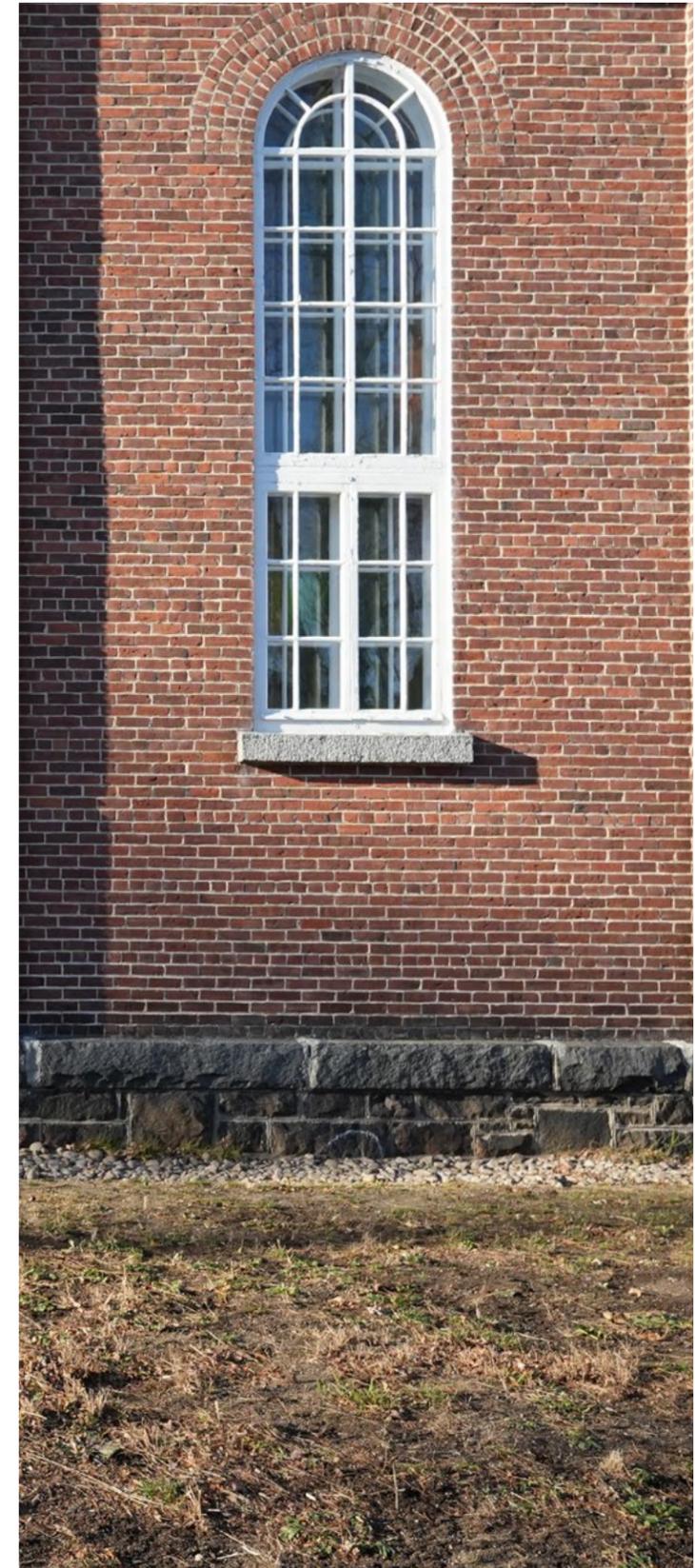
Plusieurs rencontres avec des activités de groupe ont été organisées avec le CRÉSLP, et aussi avec des acteur·trice·s ciblé·e·s représentant·e·s d'organismes du milieu afin de les informer de la démarche et d'identifier leurs besoins.

Recherche et analyse documentaire

Entremise a mené une étude afin de situer l'église dans son contexte géographique et historique. Une cartographie a été élaborée des différents services et activités disponibles à proximité de l'église et des documents d'archives ont été consultés afin de comprendre la valeur historique du lieu. Ces données sont venues compléter les données recueillies sur le terrain.

Sondage et stratégie de communication

En plus des rencontres et ateliers, Entremise a accompagné le CRÉSLP dans la mise en œuvre d'une stratégie de communication autour du projet. Un élément important de cette stratégie fut la réalisation d'un feuillet présentant la démarche et ses objectifs. Ce document informatif et promotionnel a été distribué lors de différentes activités.

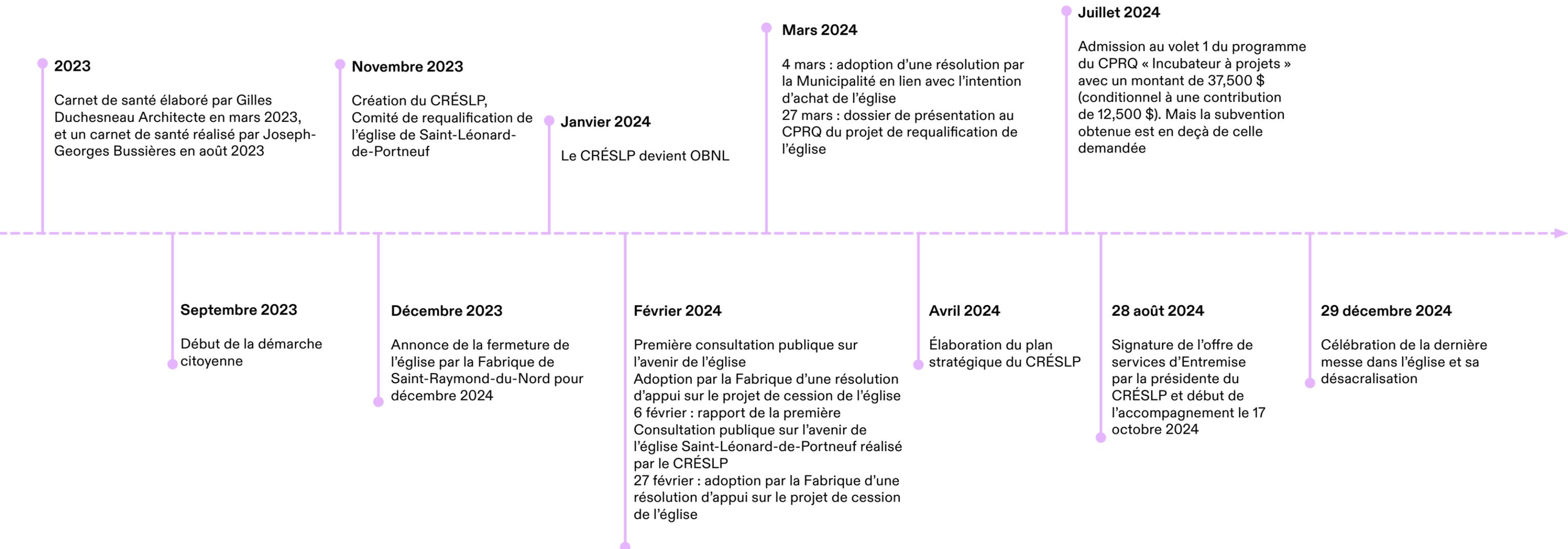


2. Contexte et cadre du projet



LA VILLE
DE DEMAIN

Historique de la démarche



Historique des rencontres et ateliers

- **17 octobre 2024** : rencontre de démarrage
- **21 octobre 2024** : rencontre sur la stratégie de communication
- **23 octobre 2024** : rencontre sur la stratégie d'occupation transitoire
- **13 novembre 2024** : relevé architectural de l'existant et visite du sous-sol pour l'élaboration de recommandations pour son occupation transitoire
- **13 décembre 2024** : rencontre avec les partenaires potentiel-le-s incluant une partie atelier avec des activités en groupe pour identifier les besoins du milieu (photos ci-jointes)
- **5 mars 2025** : atelier Identité de projet (nom du projet)
- **14 mai** : rencontre en ligne pour la présentation des deux logos
- **18 juin** : rencontre pour la présentation de la proposition finale du logo



Contexte géographique et sectoriel

Le village de Saint-Léonard de Portneuf se situe dans un territoire agroforestier doté d'un paysage marqué par les vallées et connu pour ses rivières et ses lacs dont l'un des plus prisés est le Lac Simon. Situé à proximité de la ville de Saint-Raymond et traversé par la route 367, le village attire durant la saison estivale, des amateurs de pêche et des cyclistes de passage, ainsi qu'un public familial fréquentant le Centre Vacances Lac Simon qui est un lieu de villégiature privilégié. En hiver, les sentiers aménagés pour le ski de fond offrent une activité majeure accessible depuis le centre même du village.

Dans le cadre d'une activité organisée par Entremise lors de la rencontre avec les partenaires potentiel-le-s du projet de requalification de l'église en décembre 2024, les informations sur le contexte géographique dans lequel se situe l'église ont été complétées avec l'apport des personnes participantes et personnes résidentes du secteur. Une carte imprimée du secteur leur a été présentée en les invitant à la compléter. Les aspects complétés ou soulignés sont les suivants :

- Le **Mont Saint-Bernard** surplombe le village de Saint-Léonard-de-Portneuf: ses flancs sont recouverts d'érablières et une croix illuminée marque son sommet;
- La Vélo piste Jacques-Cartier-Portneuf pour les cyclistes en été devient le sentier pour les motoneiges en hiver. Bien qu'à proximité, elle passe en contrebas du village. Un chemin en pente (la rue Lesage) est parfois emprunté par quelques cyclistes en été pour remonter vers l'église;
- Le Centre Vacances Lac Simon ressort comme un repère important qui intègre aussi des bâtiments patrimoniaux de la **Gentilhommière** entre autres, au bord du lac;
- D'autres attraits touristiques à proximité ont été mentionnés tels que la fromagerie Alexis de Portneuf à Saint-Raymond, ou encore le village de vacances Au Chalet en bois rond.



Panorama de Saint-Léonard. Crédit : JPG.MOV. Via le site web de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf.

Enjeux locaux et besoins du milieu

Services existants :

- La Municipalité;
- Le Préau (structure couverte pour jeux, hockey, patinage, etc.);
- L'école Marie du Saint-Sacrement;
- La bibliothèque Fleur de lin;
- Le marché AMI, épicerie;
- Trois garderies;
- Une résidence pour aîné·e·s;
- Plage Eau Claire;
- MG Sports, atelier de réparation de VTT;
- SBM, service de micro-bureautique;
- Autres services privés (kinésiologie, photographie, cordonnerie, etc.).

Au village de Saint-Léonard-de-Portneuf, et malgré une population de plus de 1 000 personnes, on trouve une seule épicerie (AMI) et pas de café. Au vu de la proximité de Saint-Raymond (11 000 hab.), les résident·e·s de Saint-Léonard ont pris l'habitude de se déplacer en voiture vers la ville voisine.

Il n'y a donc pas de rue commerciale à Saint-Léonard-de-Portneuf. Cela dit, l'église trône au cœur du village, sur la route principale et constitue un repère marquant dans le paysage, visible de loin en arrivant depuis Saint-Raymond. Cette vue est connue pour être comme une « carte postale ».

Exemples d'événements organisés par la Municipalité

Au Gymnase de l'École :

- Cours de danse *country pop*;
- Yoga.

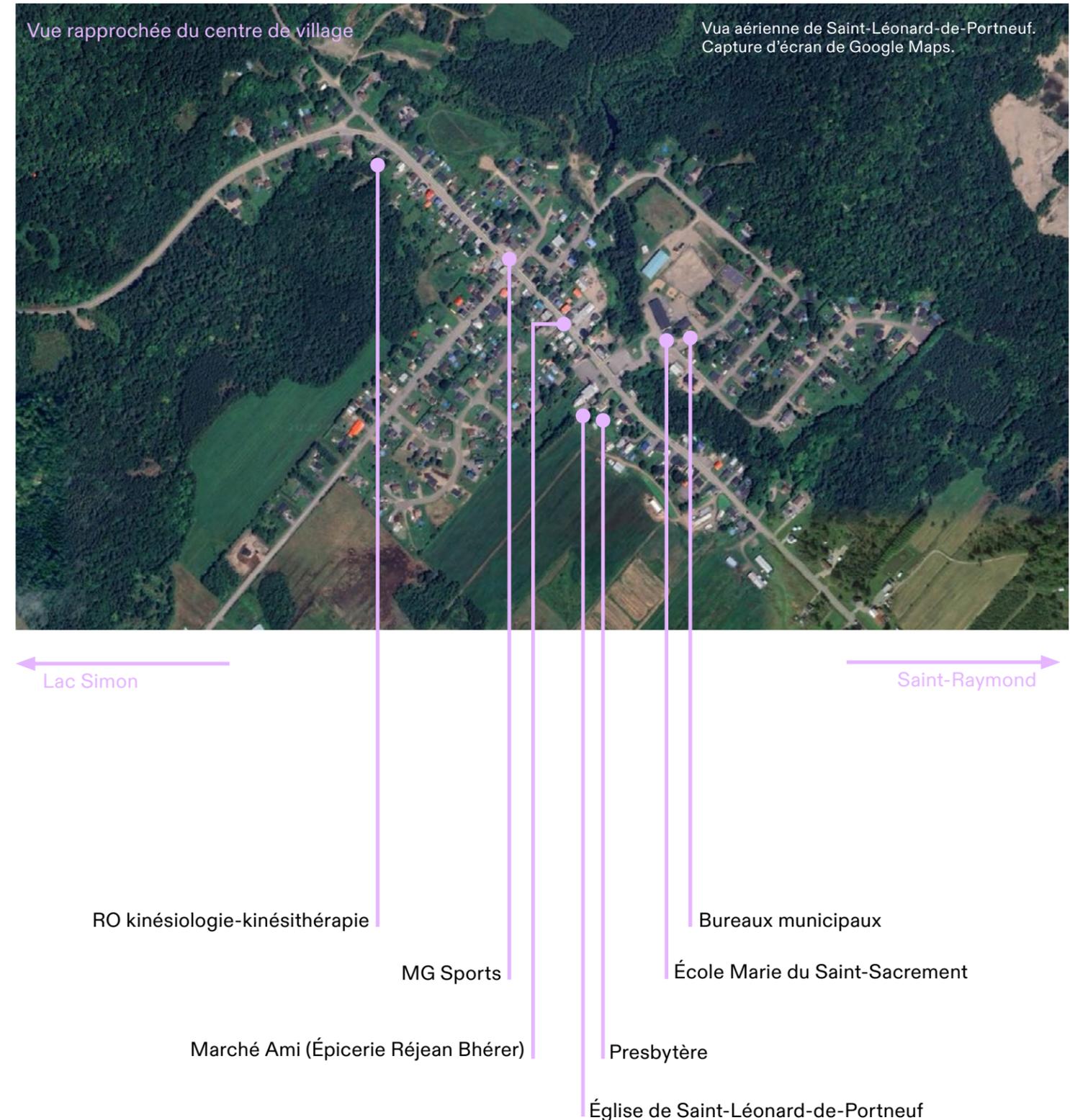
Au Préau :

- Festival du lin, dernière édition 20-24 septembre 2024.

Dans l'église :

- Spectacle *Ballet Jazz*;
- Marchés aux puces;
- Fête des neiges.

Note : Lors d'une rencontre menée avec différents partenaires lié·e·s au projet, définie aux pages suivantes, une carte a été remplie afin de compléter la cartographie des environs de l'église. Cette carte est disponible en annexe D avec le compte-rendu complet de la rencontre.



Opportunités et définition des besoins pour le projet de requalification

Pour appréhender la question des besoins à intégrer au projet, la démarche proposée par Entremise a consisté à inviter plusieurs acteur-trice-s du milieu afin de les informer de la démarche du CRÉSLP et de sonder leurs avis par rapport aux activités qui pourraient prendre place dans l'église requalifiée.

En collaboration étroite avec le CRÉSLP, une liste de personnes et de représentant-e-s d'organismes à inviter a été établie. La prise de contact s'est faite via courriel avec plus d'une vingtaine de personnes du milieu. Quinze personnes de la liste ont réagi, manifestant leur intérêt pour l'avenir de l'église et pour un échange sur d'éventuelles collaborations pour son occupation dans le cadre d'un projet collectif.

La rencontre a eu lieu le 13 décembre avec les partenaires invité-e-s dont voici la liste :

Acteur-trice-s régionaux-ales

- MRC de Portneuf : Kathleen Allard, agente de développement culturel
- CIUSSS de la région administrative de la Capitale-Nationale : Claudia Hamel, organisatrice communautaire

Usager-ère-s actuel-le-s

- Fabrique de la paroisse Saint-Raymond-du-nord (2 représentants) : Eddy Alain, directeur général
- Saint-Léonard Festif : Mathieu Fecteau, président
- Troupe de théâtre de Pierre Doré : Pierre Doré
- Super Voisins – événements « Jeux de société » : Myriam Côté

Usager-ère-s locaux-ales potentiel-le-s

- Cercle des Fermières : Suzanne Béland-Trudel

Usager-ère-s potentiel-le-s et ponctuel-le-s de la scène régionale

- OBNL La rêverie - Centre culturel alternatif et hub créatif pour musiciens locaux : Shawn Jobin
- Carrefour Jeunesse emploi de Portneuf : Louis-Maxime Renaud
- Artiste sculptrice Marie-Fauve Bélanger
- Biennale du lin : Laurie Béland

Prospects pour un projet agricole sur la terre de la fabrique

- William Savard, biologiste

Autres invité-e-s

- Chevaliers de Colomb : Yves Moisan, Jacques Julien
- Marc Duval
- Sophie Cantin : aide comptable, résidente d'origine et membre de plusieurs OBNL de Portneuf

Les besoins listés se répartissent en 4 groupes :

Sur le plan culturel et communautaire :

- Incubateur artistique;
- Incubateur à talents en résidence La Rêverie (Shawn Jobin), lieu inspirant;
- Prestations musicales;
- Maisons des jeunes : cours, lieu de rassemblement (organiser une réunion ciblée avec les ados du village);
- Lieux d'exposition permanent pour le lin;
- Expositions sur l'histoire du village, présenter le patrimoine : charbonniers, histoire/culture du lin / stations sur la transformation du lin / acériculture;
- Lieu d'expositions (exemple Saint-Thuribe);
- Lieux communautaires pour la population;
- Lieu de rencontre diurne et nocturne;
- Salle multifonctionnelle (spectacle, réceptions, culte, organismes);
- Salle de réception;
- Centre sportif;
- Centre récréatif intérieur et extérieur;
- Cours de musique, résidence;
- Améliorer la bibliothèque;
- Garderie;
- Activités pour les jeunes (loisirs) : escalade, gym, cours;
- Collaboration avec Artefact Urbain.

Autour de l'alimentation :

- Café;
- Boulangerie;
- Miel;
- Bistro;
- Crèmerie;
- Offre alimentaire;
- Cuisine;
- Restauration;
- Agroalimentaire.

Tourisme :

- Informations touristiques pour les attractions;
- Tourisme : vente de produits locaux, offre culturelle (économusée, expositions);
- Services (ravitaillement) aux cyclistes, motoneiges et ski de fond;
- Accès aux motoneigistes par la terre de la fabrique et pour le bistro-boutique;
- Relais de ski de fond.

Autres :

- Poste d'essence;
- Bornes électriques.

Opportunités et définition des besoins pour le projet de requalification (suite)

Activités dans l'église

Afin de répondre aux besoins du secteur et afin d'animer le lieu et l'utiliser à son plein potentiel, les groupes ont proposé des activités qui pourraient avoir lieu dans l'église une fois que le lieu sera requalifié.

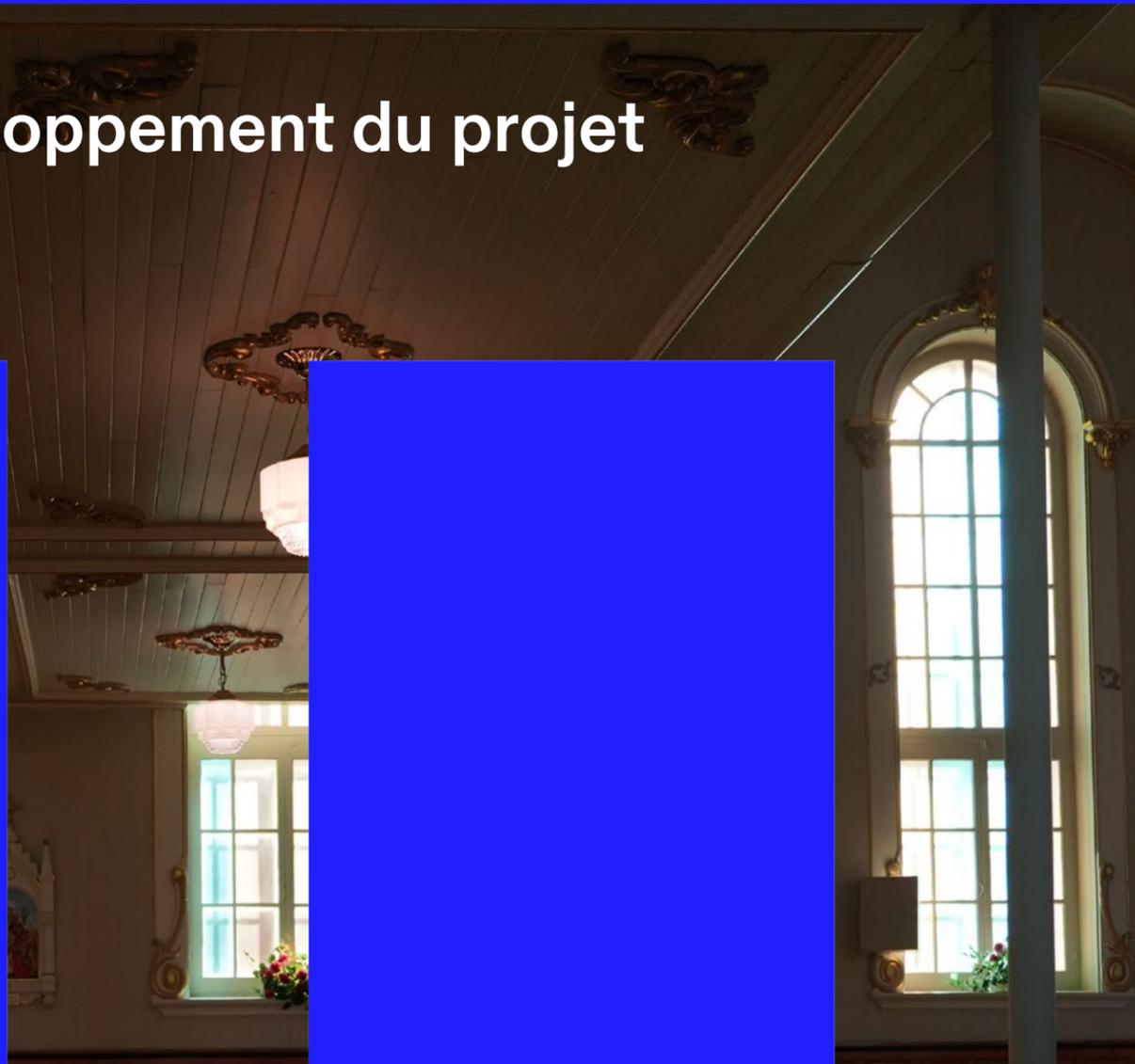
Quelques remarques ont été mentionnées quant à la compatibilité des activités :

- Penser à concilier, allier une salle communautaire au sous-sol qui est déjà multifonctionnelle et une salle multifonctionnelle dans la nef;
- Prendre en compte le rythme des enfants dans la garderie.

Ces activités figurent dans le tableau de droite.

Synthèse des grilles des activités proposées dans l'église					
activité	fréquence et nombre de personnes	organisateur	besoins en espaces	besoins en matériel	autres infos
3X hub créatif / studio / résidence	espace de création permanent, spectacles ponctuels / loyer / pour élèves CSSP	obnl La Réverie / Shawn Jobin (en processus de création d'un obnl dans le comté)	espaces de travail modulables / jubés 1 et 2 pour les enregistrements / jubés pour espaces créatifs	voir document de l'obnl / console / matériel technique / équipements studio / besoins en régie	Projet déjà en cours (aspect jeunesse; cours de musique; coworking avec café internet)
2X espace boutique pour produits locaux	permanent / pour les passants (Zec, réserve, motos, vélos, motoneiges)		niveau principal		possibilité de vente libre, sans employé-e (style dépanneur Pop) / histoire de la production acéricole
salle multifonctionnelle	50 à 250 personnes	CRESLP	dans la nef,	vestiaires, toilettes, chaises, tables, éclairage, son	intégrer un écran géant dans la nef
café-bistro	saisonnier -semaine (mercredi à dimanche) pour les locaux (40 personnes) + touristes	CRESLP	30 pieds -comptoir de service -salle à manger	comptoir, électricien, eau, toilettes, fût (équipement restaurant)	
mini-gym amovible	hebdomadaire			trampolines, tapis, etc	différentes plages horaires pour différents groupes d'âge
culture du lin, exposition	mensuel		niveau principal		étapes du lin (à la place du chemin de croix), historique, oeuvres
bibliothèque	permanent	comité de bénévoles de la bibliothèque	au sous-sol ou dans le foyer (entrée) espace lecture en haut	étagères amovibles	déménager la bibliothèque municipale
garderie	12 enfants	kangourou (privé)	sacristie	aménagement sécuritaire	
Rendez-vous gastronomiques	mensuels / 2 ou 3 fois par mois sur invitation	dans la nef	cuisine		
le clocher, location, café internet	touristes et locaux		jubé 1	escalier central pour y accéder, ascenseur. lien internet	vue magnifique, coucher de soleil
terre maraîchère	2-3 employés 3 hectares qui peuvent nourrir 150 paniers / semaine	coop maraîchère	terre, manutention, cuisine collective, stockage / réfrigération	équipements agricoles + équipements de transformation	Solidarité citoyenne Portneuf (sécurité alimentaire)

3. Développement du projet



DANS LES
BÂTIMENTS
D'HIER



Définition de la vision et de la mission du projet

Mission :

Créer un site rassembleur, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, pour se divertir, apprendre et offrir des services qui répondent aux besoins et aux attentes de la collectivité. Transformer l'église en un centre multifonctionnel, avec divers usages collectifs accessibles au plus grand nombre, permettant la cohabitation de pratiques variées, dans des espaces modulables bénéficiant d'équipements polyvalents.

Vision :

Notre souhait est de promouvoir le site de l'église Saint-Léonard-de-Portneuf, la bâtisse et son terrain, comme patrimoine à mettre au service de la communauté, tout en assurant sa pérennité. Nous aspirons à **maintenir le rôle de socialisation et d'animation familiale et collective** de l'église, et renforcer sa fonction communautaire. Pour cela, nous visons par le biais de sa sauvegarde, à en faire un lieu accessible à tous les âges, ouvert aux diverses composantes de notre communauté, un lieu qui contribue à **améliorer la qualité de vie des citoyen-ne-s et la vitalité du milieu.**



Parties prenantes et public cible

Le projet de requalification de l'église Saint-Léonard-de-Portneuf vise à créer un site rassembleur, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, où il sera possible de se divertir, d'apprendre et de bénéficier de services répondant aux besoins de la collectivité. L'église sera transformée en un centre multifonctionnel offrant des usages collectifs accessibles au plus grand nombre, dans des espaces modulables et adaptés à la cohabitation de pratiques variées.

La vision portée par le CRÉSLP et ses partenaires est de mettre en valeur le patrimoine bâti et foncier de l'église, en le plaçant au service de la communauté et en en assurant la pérennité. Le projet aspire à maintenir et renforcer le rôle de socialisation, d'animation familiale et collective que joue l'église dans le village. Lieu ouvert à toutes les générations et composantes de la communauté, il contribuera à améliorer la qualité de vie des citoyen-ne-s et la vitalité du milieu.

Parties prenantes

Afin de cerner les besoins et d'explorer les usages possibles, Entremise et le CRÉSLP ont initié une démarche de consultation auprès d'une vingtaine d'acteur-trice-s locaux-ales et régionaux-ales. Quinze personnes et organismes ont répondu positivement et participé à la rencontre du 13 décembre 2024, marquant ainsi leur intérêt pour l'avenir de l'église et pour de potentielles collaborations.

Les parties prenantes identifiées regroupent :

- Acteurs régionaux : MRC de Portneuf (développement culturel), CIUSSS Capitale-Nationale (organisateur communautaire);
- Usager-ère-s actuel-le-s : la Fabrique de la paroisse Saint-Raymond-du-Nord, Saint-Léonard Festif, la troupe de théâtre de Pierre Doré, le collectif Super Voisins;
- Usager-ère-s locaux-ales potentiel-le-s : le Cercle des Fermières;
- Usager-ère-s ponctuel-le-s et régionaux-ales : La Rêverie (OBNL en création, hub créatif), le Carrefour Jeunesse emploi de Portneuf, des artistes et organismes culturels tels que Marie-Fauve Bélanger et la Biennale du lin;
- Perspectives agricoles et autres partenaires : projet de coop maraîchère (William Savard), Chevaliers de Colomb, citoyen-ne-s engagé-e-s.

Ces contributions traduisent la richesse et la diversité des intérêts rassemblés autour du projet : culture, loisirs, services communautaires, alimentation, agriculture et tourisme.

Publics cibles

Le projet s'adresse à un large éventail de publics :

- La communauté locale, tous âges confondus : familles, enfants, adolescent-e-s, adultes et aîné-e-s. Les services envisagés (bibliothèque, garderie, activités sportives et culturelles, salle communautaire) répondent directement à leurs besoins;
- Les jeunes et les artistes émergents, soutenus par la mise en place d'un incubateur créatif et de résidences artistiques;
- Les organismes et acteur-trice-s culturels : expositions, prestations et événements mettant en valeur l'histoire locale, le patrimoine du lin et la création contemporaine;
- Les touristes et excursionnistes, attirés par l'offre culturelle, la restauration locale, les services aux cyclistes, motoneigistes et skieurs, ainsi que les activités saisonnières;
- Les acteurs du secteur agroalimentaire, producteurs et consommateurs intéressés par l'offre alimentaire (café, bistro, marché, rendez-vous gastronomiques, coop maraîchère).

En réunissant ces différents publics, l'église requalifiée deviendra un lieu inclusif et polyvalent, un catalyseur de rencontres et de collaborations, contribuant autant à la vie quotidienne des citoyen-ne-s qu'au rayonnement de Saint-Léonard-de-Portneuf dans la région de Portneuf.



Accompagnement dans la communication

Feuillet du projet

Cet outil a été élaboré pour répondre à la demande du CRÉSLP d'élaborer « un dépliant promotionnel qui peut tenir lieu de carte de visite » et qui pourrait intégrer des extraits de textes déjà produits par le CRÉSLP. Le feuillet a été imprimé en 50 exemplaires et livré le 13 décembre pour être distribué par le CRÉSLP (dans le cadre du Marché de Noël par exemple).

Présentation Powerpoint

Un gabarit de présentation du projet a été élaboré. Cette présentation a été conçue de façon modulable qui s'adapte aux besoins, avec des blocs de couleurs modulables selon les envies et les contextes, en accord avec la palette de couleurs de la charte graphique. Elle intègre des photos en noir et blanc pour homogénéiser le rendu visuel, mais il est tout à fait possible de les laisser en couleurs.

Identité de projet

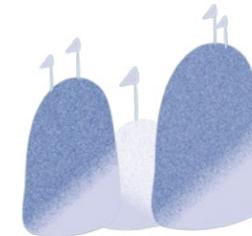
Le processus de création de l'identité de projet s'est amorcé le 27 mars 2025 avec le choix du nom « Place Léo ». Une première présentation de l'identité, en version préliminaire, a eu lieu en ligne le 13 mai 2025, suivie d'une seconde présentation, également en ligne, le 18 juin 2025. L'ensemble du travail sera finalisé en juillet 2025 avec la livraison du guide d'identité de projet.

L'identité de projet complète est disponible en annexe C.



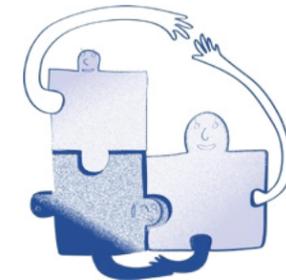
Vision

Notre souhait est de promouvoir le site de l'église Saint-Léonard-de-Portneuf, la bâtisse et son terrain, comme **patrimoine à mettre au service de la communauté**, tout en assurant sa pérennité. Nous aspirons à maintenir le rôle de socialisation et d'animation familiale et collective de l'église, et renforcer sa fonction communautaire. Pour cela, nous visons par le biais de sa sauvegarde, à en faire **un lieu accessible à tous les âges, ouvert aux diverses composantes de notre communauté**, un lieu qui contribue à améliorer la qualité de vie des citoyen-ne-s et la vitalité du milieu.



Mission

Créer un site rassembleur, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, pour se divertir, apprendre et offrir des services qui répondent aux besoins et aux attentes de la collectivité. **Transformer l'église en un centre multifonctionnel**, avec divers usages collectifs accessibles au plus grand nombre, permettant la cohabitation de pratiques variées, dans des espaces modulables bénéficiant d'équipements polyvalents.



Un patrimoine qui rassemble



Quel avenir pour notre église?

Pour nous contacter : info@creslp.org



Protéger et mettre en valeur notre patrimoine

Construite en 1898, l'église est un témoin précieux de l'histoire et de l'identité de notre village. En la préservant, nous assurons sa transmission aux générations futures et la continuité de cet héritage collectif.

Bonifier l'offre culturelle et touristique régionale

Située sur un axe prisé des cyclistes, pêcheureuse-s, motard-e-s et motoneigistes, l'église occupe une situation stratégique pour le tourisme local. En valorisant ce lieu, nous ambitionnons d'en faire une halte culturelle et touristique attrayante en toute saison.

Préserver la fonction sociocommunautaire du bâtiment

Au cœur du village, ce lieu historique, symbole de convivialité, comble l'absence d'un centre communautaire dédié. Le projet vise à le rénover en un espace multifonctionnel modulable pour accueillir diverses activités comme réceptions, spectacles et ateliers.

Améliorer la qualité de vie et la vitalité du milieu

Ce projet créera un espace vivant et solidaire, améliorant l'accès à la culture, aux services et aux loisirs. Polyvalent et inclusif, il renforcera les liens entre citoyen-ne-s et enrichira la qualité de vie collective.

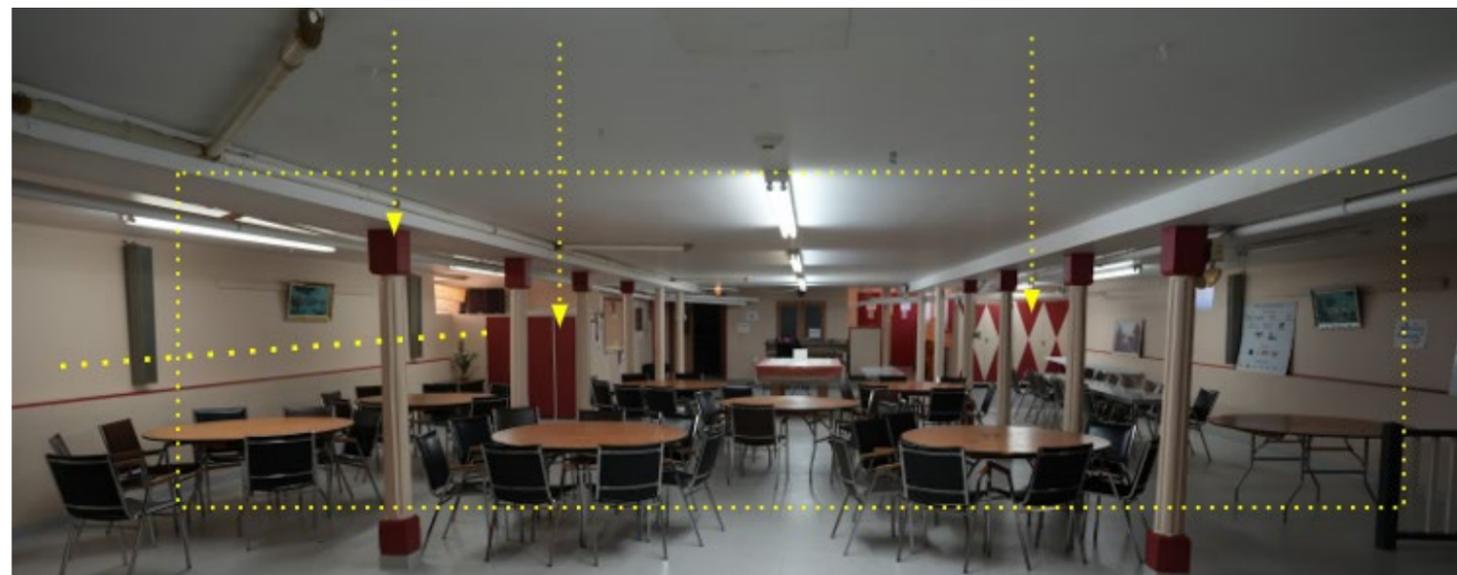
Faits saillants

- Mars**: La Fabrique évoque la fermeture probable de l'église en décembre 2024.
- Oct.**: Des citoyen-ne-s mettent sur pied un comité ad hoc de réflexion sur l'avenir de l'église.
- Jan.**: Constitution du comité de requalification de l'église Saint-Léonard-de-Portneuf (CRÉSLP) en OSBL (organisme sans but lucratif).
- Fév.**: Première consultation publique sur l'avenir de l'église et adoption par la Fabrique d'une résolution d'appui sur le projet de cession de celle-ci.
- Mar.**: Adoption d'une résolution par la municipalité en lien avec l'intention d'achat de l'église.
- Jul.**: Admission au programme de financement du Conseil du Patrimoine Religieux du Québec pour réaliser le projet de transformation de l'église.
- août**: Début de l'accompagnement avec l'ORNI. Entremise pour ce projet.

Recommandations pour l'occupation transitoire de la salle communautaire au sous-sol

Après la visite de la salle communautaire au sous-sol de l'église en novembre 2024, une analyse des conditions observées a permis d'émettre des recommandations pour améliorer l'ambiance de l'espace et le rendre plus attrayant. Les recommandations complètes sont disponibles en annexe E.

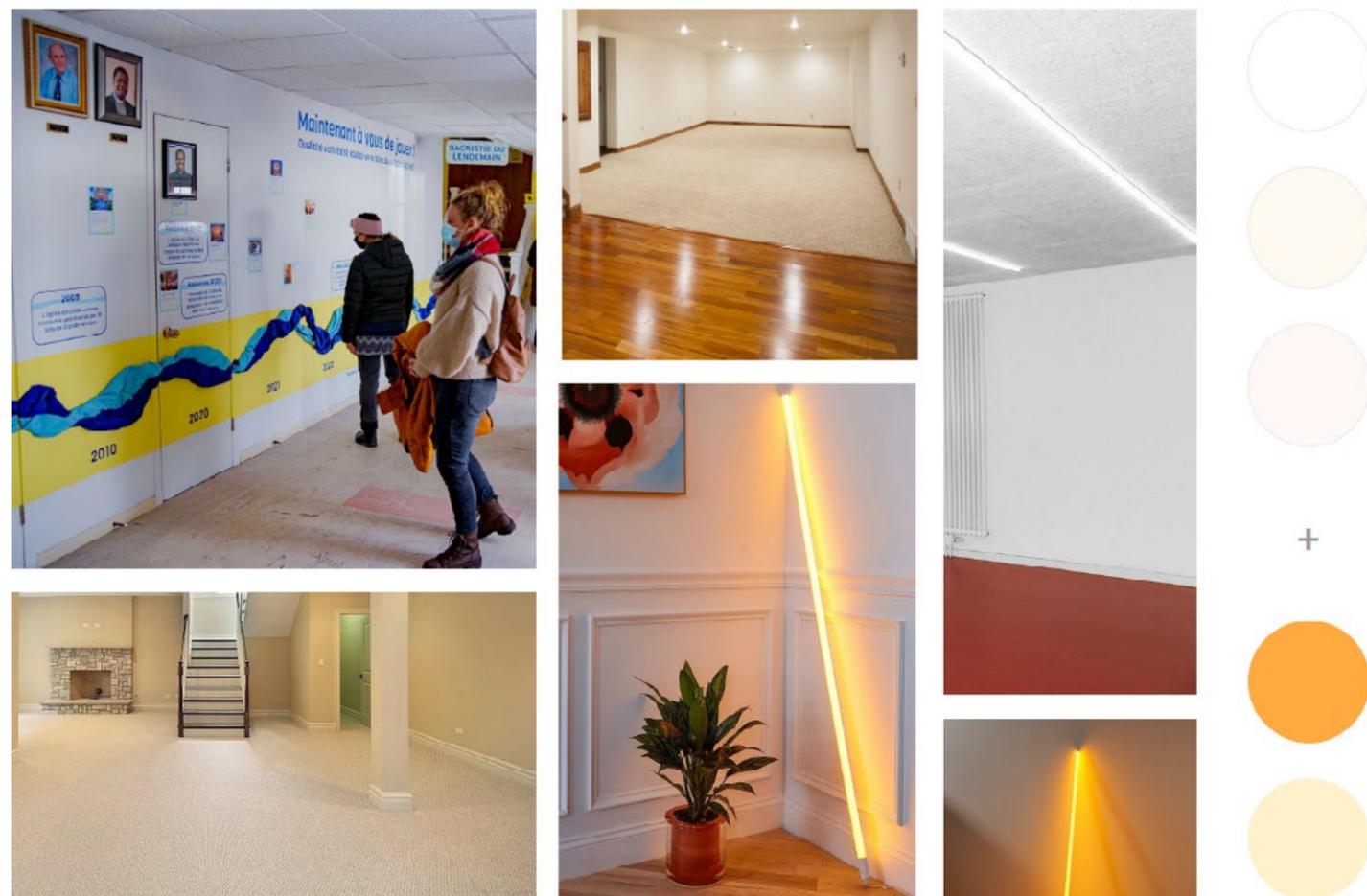
À droite : visuel tiré du document remis pour l'occupation transitoire de la salle communautaire au sous-sol.



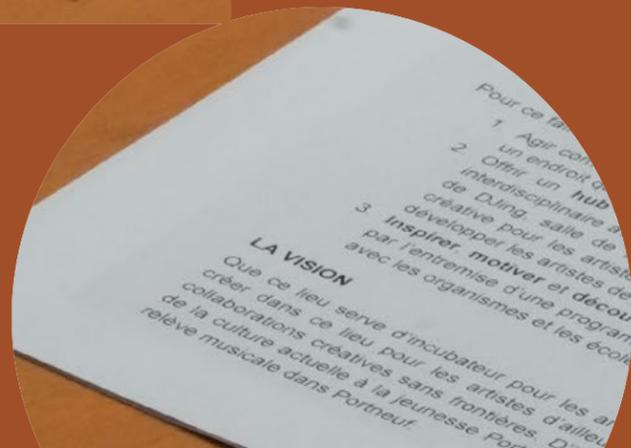
Moodboard

Tableau des pistes de financement possibles

Au vu de la configuration particulière des acteurs impliqués dans le projet de requalification, et de la position du CRÉSLP comme groupe porteur, mais non propriétaire du bâtiment, une liste de sources potentielles de financement à été proposée. Ce tableau est disponible en annexe F.



4. Conception programmatique et faisabilité



Étude de l'existant

Le sous-sol

Le sous-sol est actuellement utilisé pour des activités diverses et rassembleuses. Les espaces adjacents à l'espace multifonctionnel, ainsi qu'en dessous de la sacristie, sont utilisés pour entreposer des équipements mécaniques et aux fins de rangement dans l'église. Le sous-sol est accessible à partir de l'extérieur du bâtiment du côté nord, et par un escalier couvert dans la sacristie. Le deuxième accès, à partir de l'intérieur, est fort probablement non conforme. La présence des fenêtres augmente beaucoup le potentiel des espaces dans le sous-sol. Malgré le fait que la salle en dessous de la sacristie ait subi des dégâts dus aux infiltrations d'eau, la présence des fenêtres dans cette pièce augmente son potentiel pour la transformation.

La connexion limitée entre les étages et les accès au sous-sol à partir de l'extérieur devrait être modifiée pour la rendre plus fonctionnelle. L'ajout d'un ascenseur, accessible à partir de l'extérieur, assurera un accès sans obstacle au niveau du sous-sol. En ajoutant un accès pour personnes à mobilité réduite, le sous-sol doit être conçu sans obstacle, avec une toilette universellement accessible.



Le rez-de-chaussée

Le rez-de-chaussée de l'église offre beaucoup de potentiel pour l'intégration des usages divers. Afin de mieux utiliser et profiter des espaces du rez-de-chaussée, il est recommandé de subdiviser le plan en zones, afin d'accommoder les divers usages désirés. La subdivision des espaces dans le volume principal de l'église est logiquement guidée par la différence en hauteur du plafond de la nef et du chœur, ainsi que l'espace directement en dessous du jubé. Il sera avantageux de profiter du plafond plus bas, en dessous du jubé, pour intégrer des éléments fonctionnels du programme, tels que le café et les toilettes.

Afin de maximiser l'accessibilité de cet étage, il sera nécessaire d'intégrer un ascenseur. En ajoutant un accès pour personnes à mobilité réduite, le rez-de-chaussée doit être conçu sans obstacle, avec une toilette universellement accessible. La présence d'un ascenseur ouvre la possibilité de la connexion intérieure entre le sous-sol et le rez-de-chaussée.



Les jubés et les combles

Le premier jubé offre plusieurs possibilités de réaménagement, en fonction des besoins des usagers potentiels. Il est important de mentionner que si l'ascenseur n'atteint pas le niveau du premier jubé, ce dernier ne sera pas accessible à la population à mobilité réduite. Un accès sans obstacle à cet étage n'est pas actuellement requis par le code de construction.

Les niveaux multiples du premier jubé rendent la transformation et l'intégration des nouveaux usages difficiles. Nous recommandons l'égalisation des niveaux pour faciliter le réaménagement de l'espace. L'ouverture du jubé vers la nef pose des enjeux au niveau de la séparation acoustique des espaces. Un enclouement partiel du premier jubé directement en dessous du deuxième jubé, pourrait offrir un espace isolé, et accommoder des usages ayant une isolation acoustique.

Le deuxième jubé est difficilement utilisable dû aux exigences du code de construction (voir analyse réglementaire). Nous ne recommandons pas le développement d'un usage à cet étage.



Besoins généraux en espace

À priori, les demandes programmatiques semblent excéder les capacités des espaces existants et les accès disponibles dans l'église.

Modifications requises :

- Ajout d'une issue à l'église (connexion entre le sous-sol et le RDC)
- Deux issues sont nécessaires au RDC. Ceci est une opportunité de connecter le RDC et le sous-sol et d'ajouter un ascenseur. Ceci est une opportunité d'aménager une entrée extérieure sans obstacle pour les personnes à mobilité réduite;
- Ajout d'un bloc sanitaire au RDC avec salle de toilette accessible;
- Ajout d'un bloc sanitaire au sous-sol avec salle de toilette accessible;
- Priorisation de certains besoins;
- Développement d'horaires précis et distincts pour les usages moins compatibles;
- Inclusion d'éléments architecturaux tels que des rideaux ou cloisons amovibles pour séparer visuellement les espaces et/ou les insonoriser.

La nef et le sous-sol comme des espaces de rassemblement

Selon notre compréhension, il y a un fort désir de garder les espaces principaux de la nef et du sous-sol pour accommoder des événements divers, tels que des activités communautaires, spectacles, fêtes de famille, mariages et autres événements pour lesquels les espaces peuvent être loués.

Les salles dédiées à l'entraînement ou à l'escalade ont des besoins spécifiques en espace ouvert et en équipement et installations moins amovibles, voire même permanents. Pour des raisons de compatibilité des usages, nous ne recommandons pas des activités nécessitant des installations permanentes dans les espaces ayant le plus de potentiel d'accueillir des rassemblements. Nous croyons que le sous-sol ainsi que la nef peuvent accueillir plutôt des activités physiques modérées avec de l'équipement léger et amovible.

Modifications requises :

- Retirer la majorité des bancs existants pour assurer un espace ouvert et flexible;
- Prévoir des cloisons vitrées et amovibles sous le premier jubé pour offrir la possibilité de séparer les espaces visuellement (et acoustiquement);
- Prévoir des salles de rangement dans le sous-sol pour le mobilier;
- Déplacer la cuisine actuelle au sous-sol pour profiter des fenêtres existantes;
- Prévoir des espaces pour des salles mécaniques;
- Prévoir la possibilité de consolider le café avec l'espace de rassemblement pour profiter du bar;
- Prévoir l'inclusion de zones différentes pour la séparation visuelle des activités et pour diriger la circulation (ex. espace d'accueil, vestiaire, espace de repos).

Intégration d'une bibliothèque

Au début du projet, nous avons noté l'intention d'avoir une bibliothèque permanente dans le sous-sol de l'église. Nous proposons que ce programme soit intégré au RDC ou au jubé 01. La présence de la lumière naturelle ainsi que le nouveau café dans la nef créent une meilleure atmosphère pour l'intégration d'une bibliothèque. La gestion des horaires des activités diverses va être nécessaire pour assurer des moments de calme et silence pour la lecture.

Modifications requises:

- Considérer la bibliothèque comme un usage supplémentaire aux usages principaux;
- Intégrer des étagères et du mobilier au pourtour de la nef, du jubé ou même du chœur.

Aménagement de la garderie

Nous avons noté l'intention de garder la garderie dans l'église. Les restrictions et exigences des garderies ne sont pas réglementées simplement par le Code de construction, mais aussi par la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance. Voici quelques changements principaux que nous avons identifiés comme étant préférables :

- Ajout d'un accès sans obstacle (rampe extérieure);
- La seule issue existante est acceptable si elle dessert un maximum de 60 personnes;
- Il faut prévoir la séparation physique de l'espace de la garderie en deux: un espace pour le jeu et un autre pour le repos (distinctes, attenantes, fermées). Il faut assurer une observation visuelle directe des enfants depuis l'aire de jeu vers la salle de repos.
- Assurer un accès sécuritaire et distinct de la voie publique à une aire de jeu extérieure;
- Limiter les accès au sous-sol et aux combles pour des fins de sécurité.

La liste précédente n'est pas exhaustive. D'autres éléments, tels que les finis intérieurs, la luminosité et la qualité de l'air dans les espaces, ne sont pas abordés dans ce mandat, mais pourront avoir un impact sur les coûts des travaux.

Modifications requises:

- Respecter les superficies requises par enfant par la réglementation;
- Réaménagement des intérieurs;
- Réaménager l'aire extérieure de jeu selon la réglementation applicable.

Intégration du café

L'implantation d'un café est une très bonne idée pour créer de l'achalandage continu et encourager l'appropriation du lieu par les citoyens, surtout que l'église est actuellement utilisée pour ces fins de façon transitoire. Ceci dit, il sera nécessaire d'identifier un-e porteur-euse de projet expérimenté-e désirant développer et faire rouler le commerce, à moins que la municipalité ne souhaite opérer et assumer les risques commerciaux du café / boutique.

Modifications requises :

- Maintenir un espace dédié au café, tout en poursuivant la réflexion par rapport à sa gestion. Le mobilier et le bar du café peuvent être également utilisés pour accommoder des événements dans la nef.

Besoins généraux en espace (suite)

Accommodation des activités physiques

De manière générale, il est difficile de faire cohabiter des équipements sportifs avec des activités de rassemblement nécessitant un certain décorum. Les salles d'entraînement ont des besoins spécifiques en espace ouvert, avec de l'équipement moins amovible. Comme de l'équipement n'est pas envisagé pour la salle, la flexibilité pour accommoder des usages divers est améliorée. Nous croyons que le sous-sol, ainsi que la nef peuvent accommoder des activités physiques modérées avec de l'équipement léger et amovible.

Modifications requises :

- Prévoir du rangement pour de l'équipement relié aux activités physiques;
- Garder des espaces largement ouverts et flexibles au sous-sol et dans la nef.

Premier jubé

Le jubé offre plusieurs possibilités de réaménagement pour accommoder des usages prévus tels que des espaces de travail modulables pour la création musicale, l'enregistrement et des ateliers. Les niveaux multiples du jubé rendent la transformation et l'intégration des nouveaux usages difficiles. Nous recommandons l'égalisation des niveaux pour faciliter le réaménagement de l'espace. L'ouverture du jubé vers la nef pose des enjeux au niveau de la séparation acoustique des espaces. Nous recommandons l'exploration de l'encloisonnement partiel du jubé pour accommoder des usages variés.

Modifications requises :

- Encloisonner l'espace en dessous du deuxième jubé pour créer un espace fermé (pour l'enregistrement ou des rencontres);
- Garder l'espace flexible et modulable autour de l'espace fermé;
- Explorer la possibilité d'installer des rideaux acoustiques pour séparer les espaces temporairement;
- Intégrer une bibliothèque informelle au pourtour de l'étage

Deuxième jubé et combles

Nous ne suggérons pas de modifications à ces espaces et nous recommandons que l'intervention dans ces espaces soit minimale afin de diminuer les coûts. Ces espaces sont difficiles à rendre conformes ou confortables pour des usages autres que l'entretien ou le rangement.

Modifications requises :

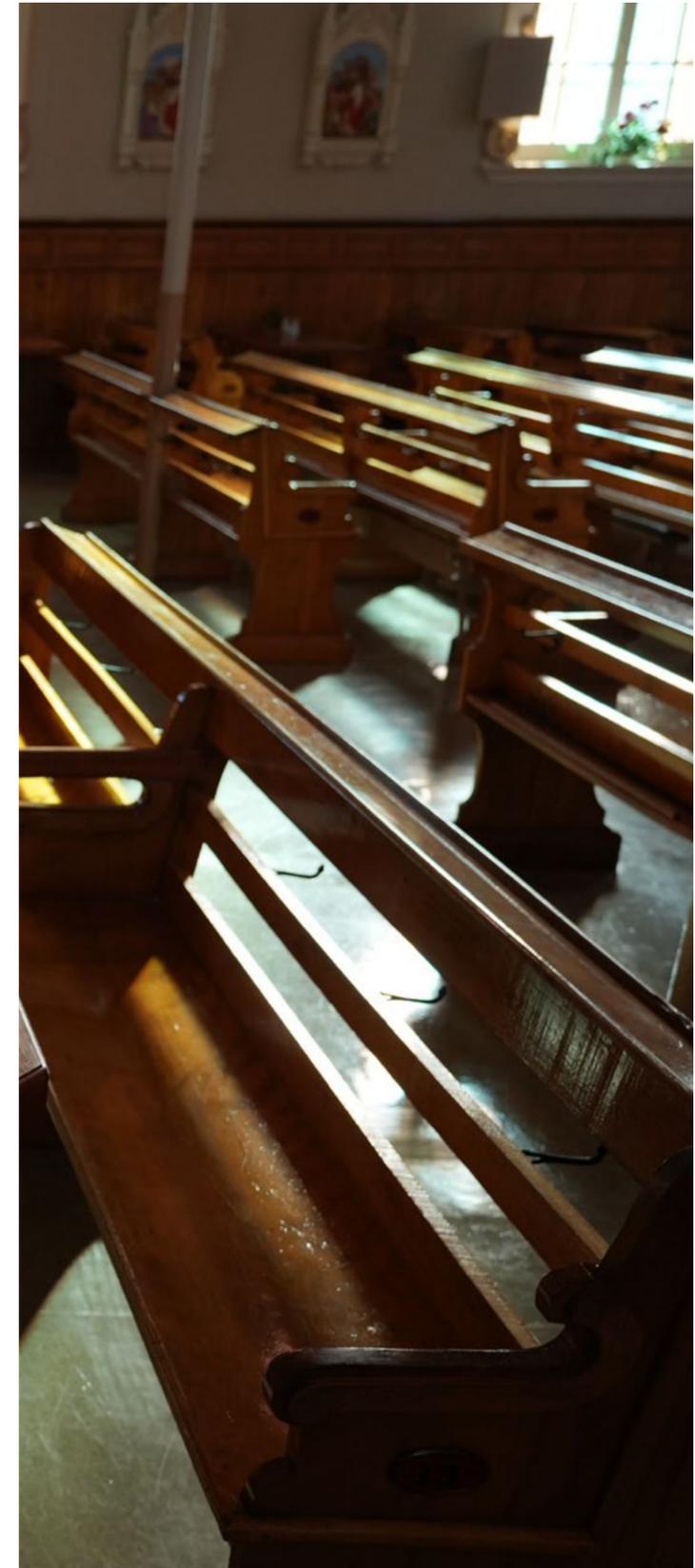
- Le deuxième jubé : démolition de l'escalier existant et remplacement par une trappe d'accès en limitant l'usage de cet espace à l'entretien;
- Les combles : mise aux normes de l'escalier d'accès et évaluation structurelle par un-e ingénieur-e en structure pour assurer l'intégrité.

Accessibilité

À priori, il apparaît que tous les programmes envisagés au rez-de-chaussée et au sous-sol pourraient nécessiter un accès universel.

Modifications requises :

- Assurer que le RDC et le sous-sol offrent un accès et un parcours sans obstacle avec des rampes intérieures/ extérieures;
- Accepter que certains espaces ne bénéficient pas d'un accès sans obstacle et assurer que le RDC est accessible;
- Ajouter un ascenseur (coût important à prévoir).



Blocage programmatique préliminaire

La section du sous-sol en dessous de la nef, située à droite du plan, est subdivisée en trois zones: un espace ouvert et flexible, un espace de rangement et un bloc sanitaire. L'espace ouvert utilise davantage les fenêtres au sous-sol, et pourrait ainsi accommoder des usages divers tels que des cours d'entraînement avec de l'équipement léger, des marchés communautaires, des 5 à 7 ou des célébrations. La majorité des salles de toilettes exigées pour le bâtiment sont localisées dans le sous-sol pour maximiser l'espace ouvert au rez-de-chaussée. Une rampe est aussi incluse pour assurer un accès sans obstacle à la cuisine commune.

La cuisine commune est située à gauche sur le plan pour profiter de l'espace le plus lumineux au sous-sol. Son positionnement sur le plan profite également de l'accès à partir de la garderie, par l'escalier existant dans la sacristie à la nécessité. La configuration de la cuisine et le plan plus carré que la cuisine existante peuvent mieux accommoder des petits événements, tels que des soirées gastronomiques, ou des cours de cuisine communautaires. La pièce à gauche de la cuisine est réservée pour la consolidation de l'équipement technique pour les systèmes mécaniques et électriques. Les systèmes actuels doivent être évalués par un-e ingénieur-e mécanique électrique.

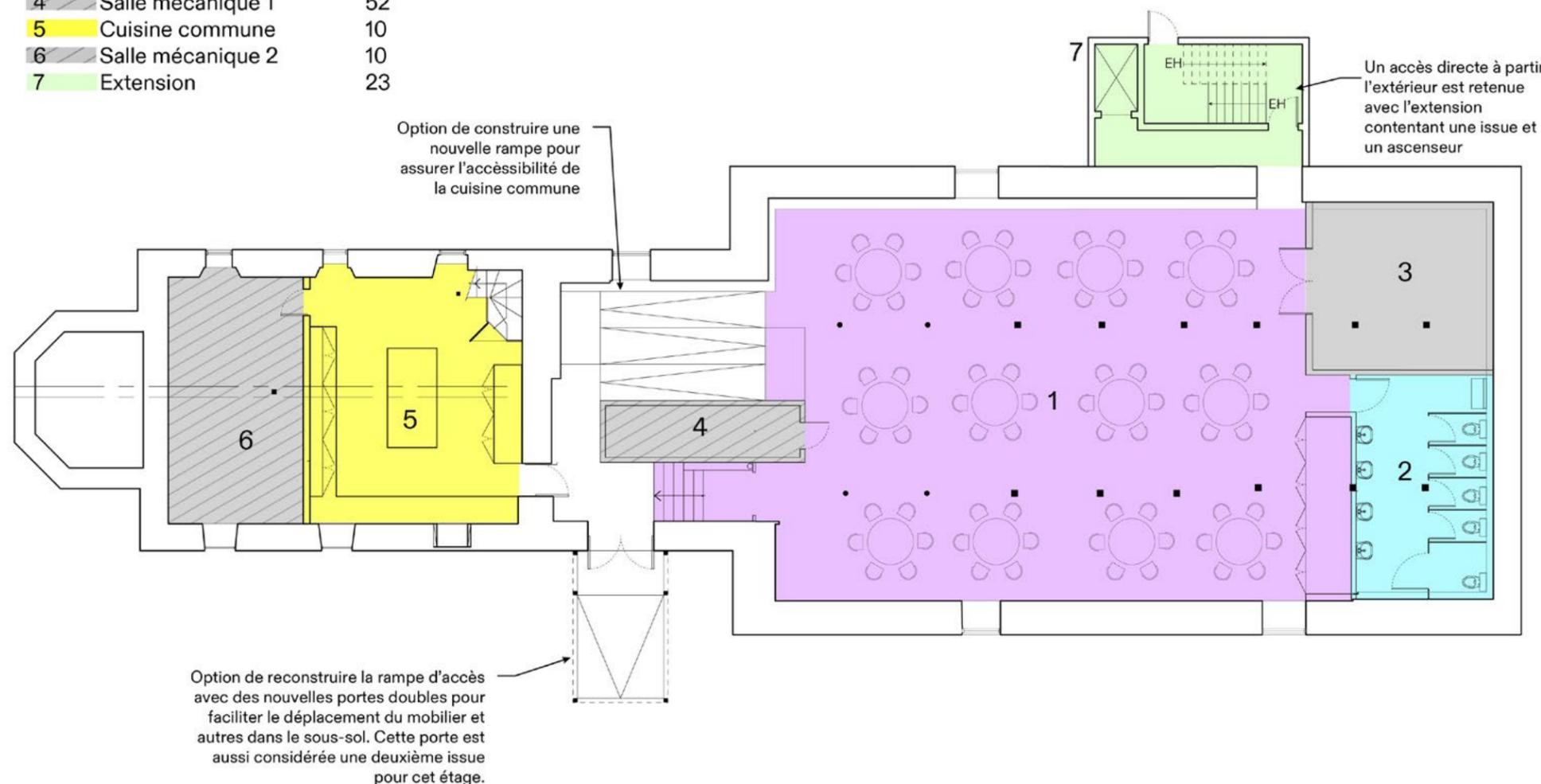
Les issues du sous-sol sont modifiées pour améliorer leur accessibilité et fonctionnalité. La sortie centrale est agrandie et la rampe existante est reconfigurée pour faciliter le déplacement des objets, tels que du mobilier, de la nourriture pour des événements ou de l'équipement d'entretien entre le sous-sol et l'extérieur.

Du côté nord, une nouvelle extension héberge un ascenseur et un escalier d'issue, assurant une connexion intérieure entre le rez-de-chaussée et le sous-sol. L'ascenseur est accessible à partir du stationnement et permet un accès sans obstacle au sous-sol et au rez-de-chaussée. L'emplacement de cette extension doit être étudié plus profondément dans une phase future, dû à sa proximité du cimetière existant.

Niveau - 0 (sous-sol)

Tableau de superficies

SOUS-SOL		m ²
1	Espace flexible	37
2	WC (non-genré)	45
3	Entreposage	170
4	Salle mécanique 1	52
5	Cuisine commune	10
6	Salle mécanique 2	10
7	Extension	23



Blocage programmatique préliminaire

Niveau - 1 (rez-de-chaussée) : option 1

Cette proposition priorise la nef et le chœur pour des événements et rassemblements. L'espace ouvert et flexible peut accommoder une grande diversité d'activités, telles que des conférences, des fêtes de famille, des mariages, des cours de yoga et de danse, etc. Le changement de niveau dans le chœur est gardé tel quel pour servir comme scène. La possibilité d'installer une plateforme élévatrice pour rendre le chœur accessible est illustrée sur le plan.

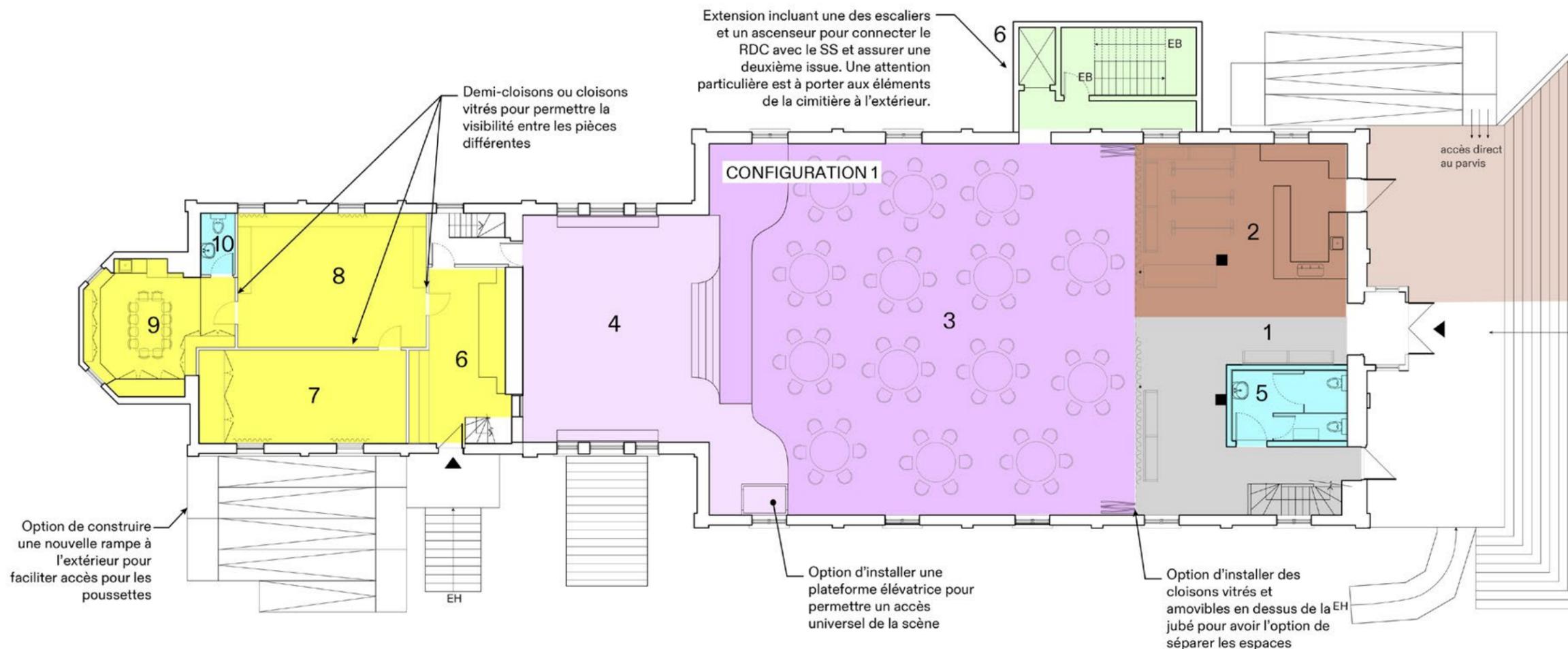
Deux configurations de la salle principale de la nef sont présentées dans ce document. La première configuration est illustrée à droite. La deuxième est représentée sur la page suivante, incluant une description approfondie du blocage.

Tableau de superficies

NEF ET CHOEUR		m ²
1	Entrée - espace d'accueil	37
2	Café - espace flex	45
3	Espace flexible	170
4	Scène	52
5	WC (non-genré)	10
6	Extension (issue et ascenseur)	23

SACRISTIE (GARDERIE)

6	Vestibule d'entrée	16
7	Salle de repos	24
8	Salle de jeu	32
9	Cuisine	21
10	WC (non-genré)	3



Blocage programmatique préliminaire

L'espace en dessous du jubé est divisé en espace d'accueil, café et bloc sanitaire. Le café est situé au nord du plan avec le potentiel d'utiliser le parvis extérieur comme une extension du café durant les mois les plus tempérés. Le plan propose l'ajout d'un système de cloisons vitrées et amovibles qui peuvent être utiles pour séparer les espaces acoustiquement et visuellement, mais toujours en profitant de la lumière naturelle dans la nef. Les cloisons pourront être ouvertes pendant des événements requérant l'utilisation de la superficie complète, ou fermées pour isoler le café de l'activité dans la nef. Une salle de toilette accessible est incluse dans le bloc sanitaire à l'entrée, telle qu'exigée par le code pour des aires de plancher avec un parcours sans obstacle.

Du côté nord, une nouvelle extension héberge un ascenseur et un escalier d'issue, offrant une connexion intérieure entre le rez-de-chaussée et le sous-sol. L'ascenseur est accessible à partir du stationnement et permet un accès sans obstacle au rez-de-chaussée. La volumétrie, l'intégration avec l'existant et les finis de la nouvelle extension pourront être explorés dans une prochaine phase.

La garderie est positionnée telle que l'existant, mais des modifications à l'aménagement intérieur sont requises pour rendre les espaces conformes et plus fonctionnels. Actuellement, il n'y a pas d'accès sans obstacle à la garderie directement depuis l'extérieur. Le plan démontre la possibilité d'ajouter une rampe à l'extérieur. La capacité de la garderie est définie par les réglementations applicables. Le plan est compartimenté pour limiter l'accès entre la sacristie et la nef. Cette décision a pour but de réduire les exigences liées aux issues. Une étude plus approfondie est requise pour confirmer si la configuration peut satisfaire les besoins de circulation entre les espaces et les exigences concernant les issues.

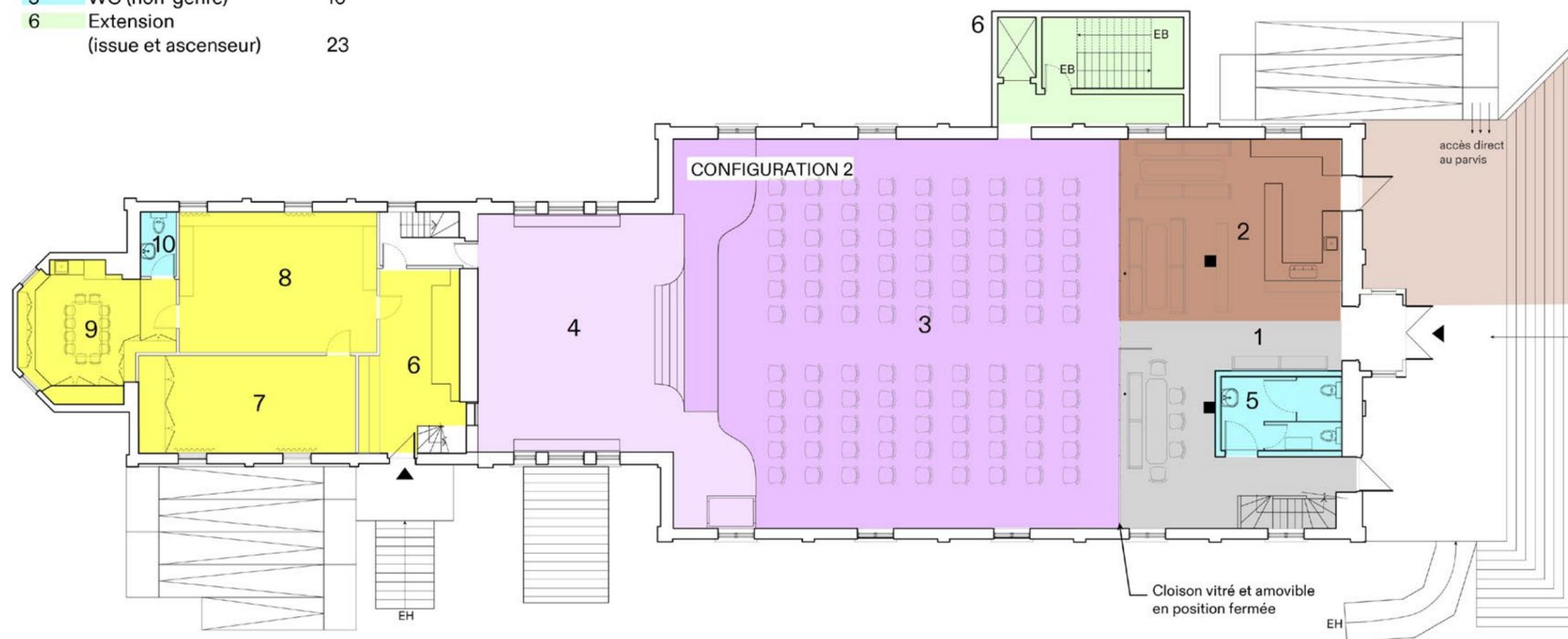
Niveau - 1 (rez-de-chaussée) : option 2

Tableau de superficies

NEF ET CHOEUR		m ²
1	Entrée - espace d'accueil	37
2	Café - espace flex	45
3	Espace flexible	170
4	Scène	52
5	WC (non-genré)	10
6	Extension (issue et ascenseur)	23

SACRISTIE (GARDERIE)

6	Vestibule d'entrée	16
7	Salle de repos	24
8	Salle de jeu	32
9	Cuisine	21
10	WC (non-genré)	3



Blocage programmatique préliminaire

Dans cette proposition, le plancher du premier jubé est nivelé pour accommoder plus facilement des usages nouveaux. L'espace est majoritairement ouvert pour accommoder du mobilier pour des ateliers, des cours et une zone de détente. L'installation des rideaux acoustiques au périmètre, pour créer une séparation entre le jubé de la nef, peut être explorée dans une future phase. Le volume directement en dessous du deuxième jubé peut être fermé pour créer une salle séparée ou acoustiquement isolée du reste de l'espace pour les besoins d'une salle d'enregistrement de musique.

Le nombre de personnes maximum pouvant occuper le jubé est limité, dû à la présence d'une seule issue. L'intégrité structurelle du jubé et sa capacité de supporter les modifications ainsi que les nouveaux usages, doivent être vérifiées par un·e ingénieur·e en structure.

Niveau - 2 : premier jubé

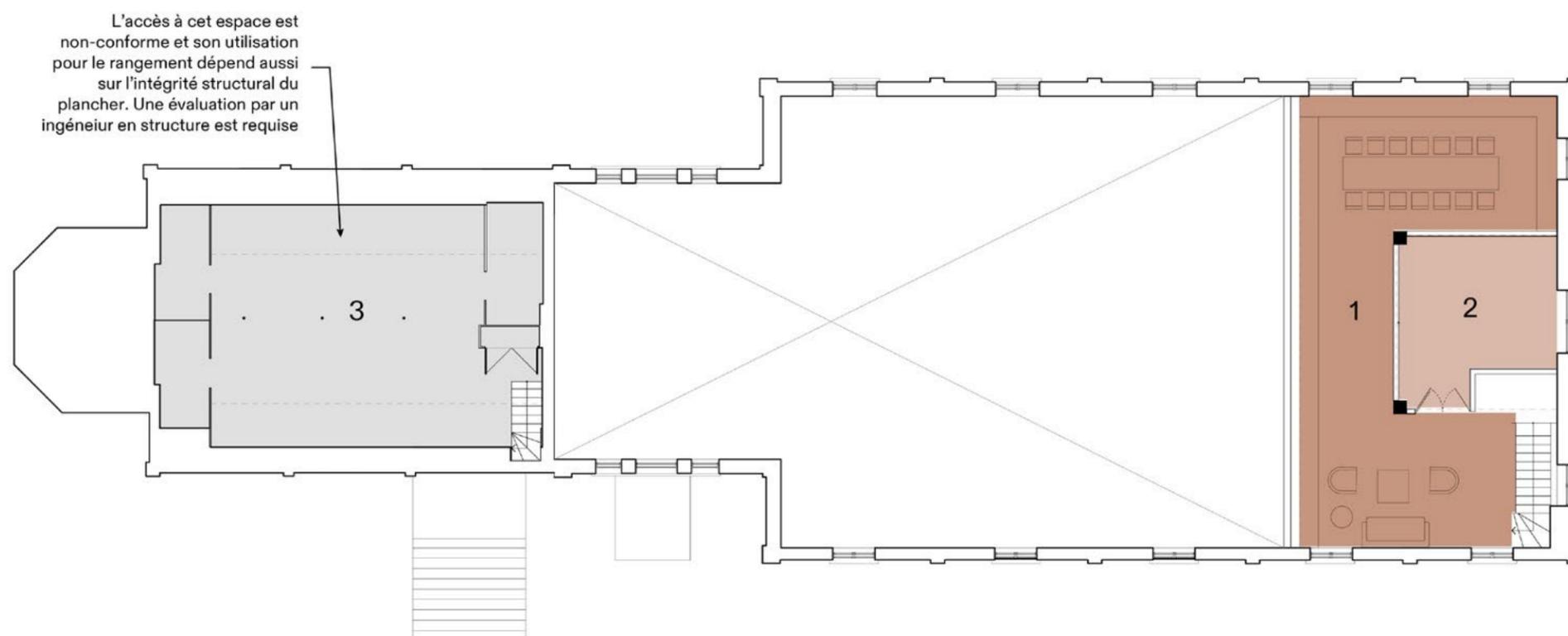


Tableau de superficies

MEZZANINE 1	m ²
1 Espace flexible	37
2 Salle fermée	45
3 Combles - rangement	76

Blocage programmatique préliminaire

Niveau - 2 : second jubé

Le deuxième jubé est considéré comme un étage si le premier jubé est considéré comme une mezzanine. Les travaux pour assurer la conformité du deuxième jubé comme étage (séparation coupe-feu et conformité de l'escalier) seront, selon nous, très extensifs comparés à la superficie gagnée pour un usage. Pour minimiser les travaux à faire, nous recommandons de condamner le deuxième jubé pour en faire un espace d'entretien (accessible par échelle), et de démolir l'escalier existant pour augmenter la superficie utilisable du premier jubé. Selon le code, cet espace peut ne pas être considéré comme un étage dans le calcul de l' hauteur du bâtiment.

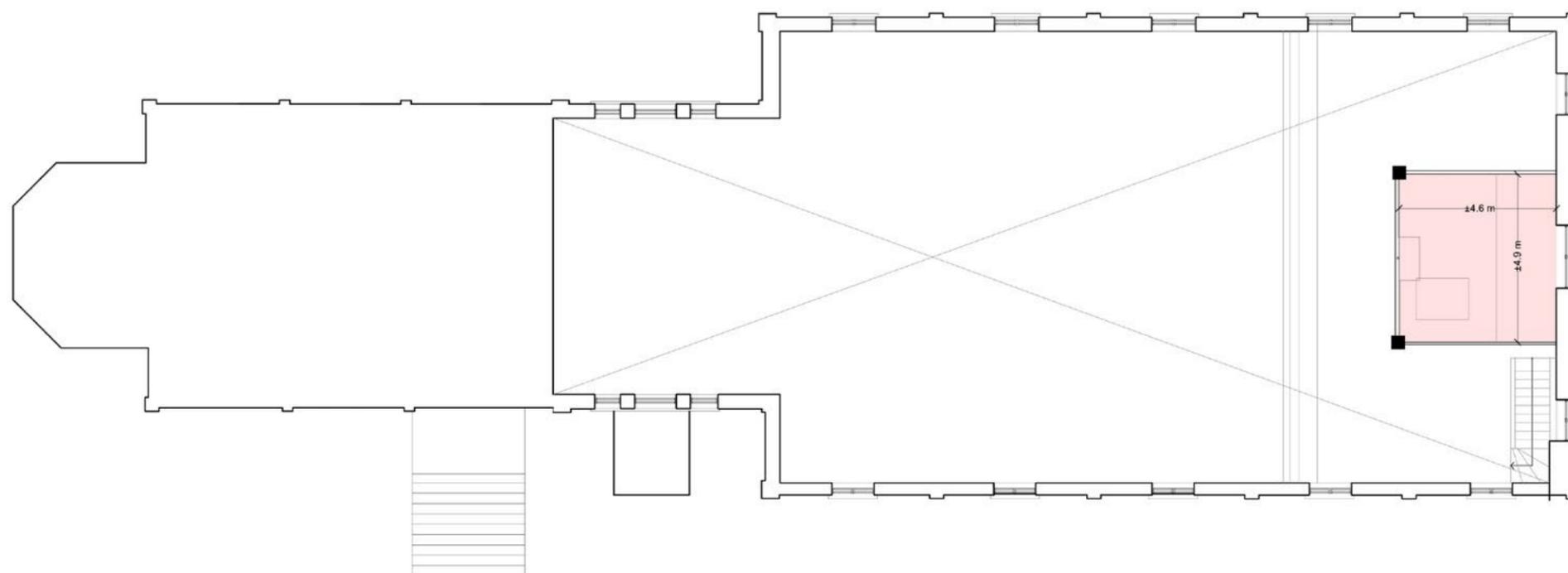


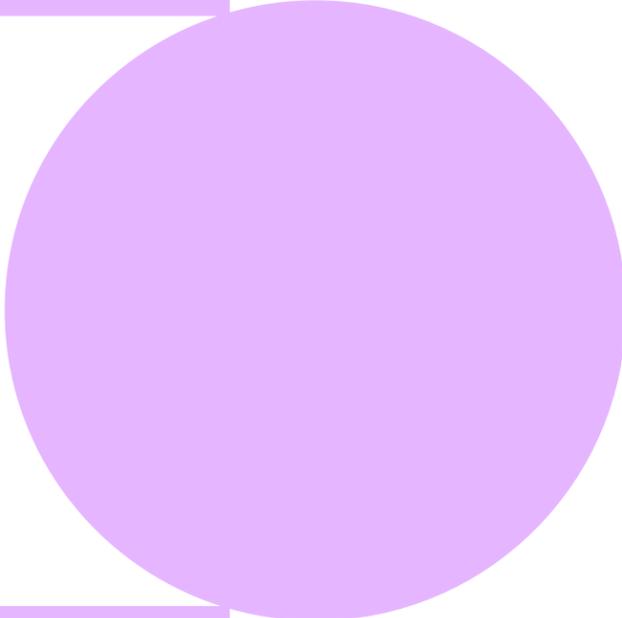
Tableau de superficies

	MEZZANINE 2	m ²
1	Espace condamné (accès pour entretien seulement)	23





6. Annexes

- Annexe A Plans de l'existant
 - Annexe B Analyse réglementaire
 - Annexe C Identité de projet
 - Annexe D Compte-rendu de la rencontre avec les partenaires potentiel·le·s
 - Annexe E Recommandations pour l'occupation transitoire de la salle communautaire au sous-sol
 - Annexe F Tableau des financements possibles
 - Annexe G Documents consultés
- 
- 
- 

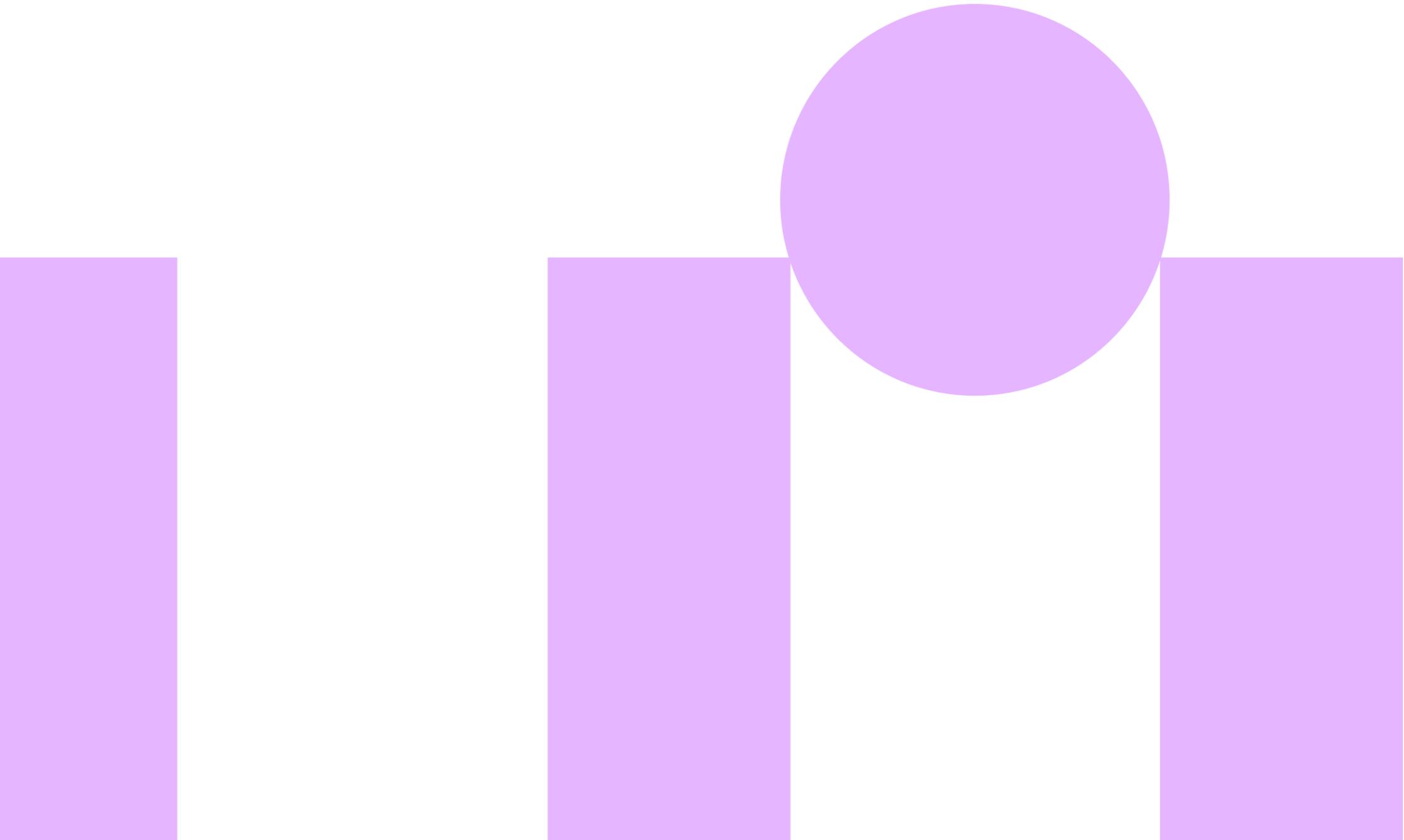


Tableau de superficies

SOUS-SOL		m ²
1	Espace flexible	37
2	WC (non-genré)	45
3	Entreposage	170
4	Salle mécanique 1	52
5	Cuisine commune	10
6	Salle mécanique 2	10
7	Extension	23

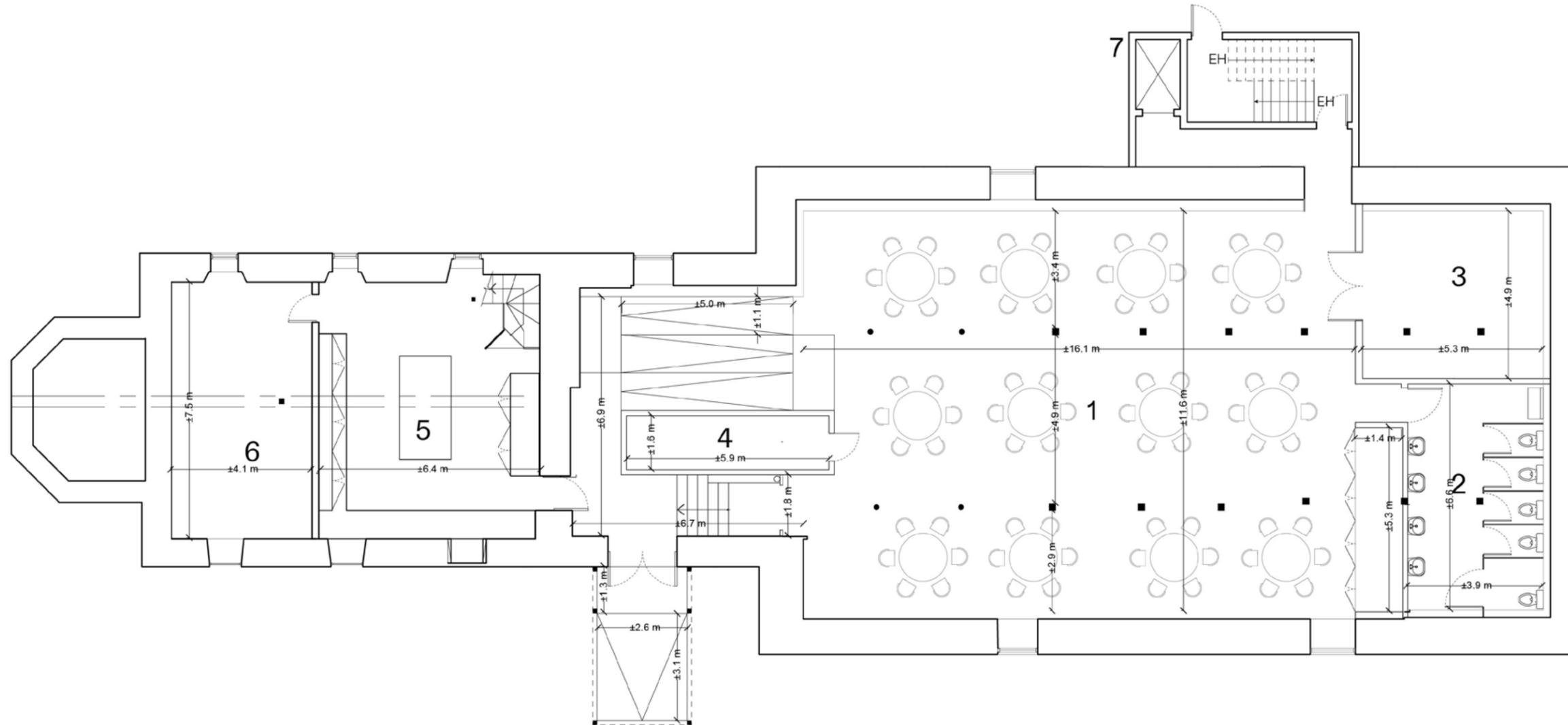


Tableau de superficies

NEF ET CHOEUR		m ²
1	Entrée - espace d'accueil	37
2	Café - espace flex	45
3	Espace flexible	170
4	Scène	52
5	WC (non-genré)	10
6	Extension (issue et ascenseur)	23

SACRISTIE (GARDERIE)

6	Vestibule d'entrée	16
7	Salle de repos	24
8	Salle de jeu	32
9	Cuisine	21
10	WC (non-genré)	3

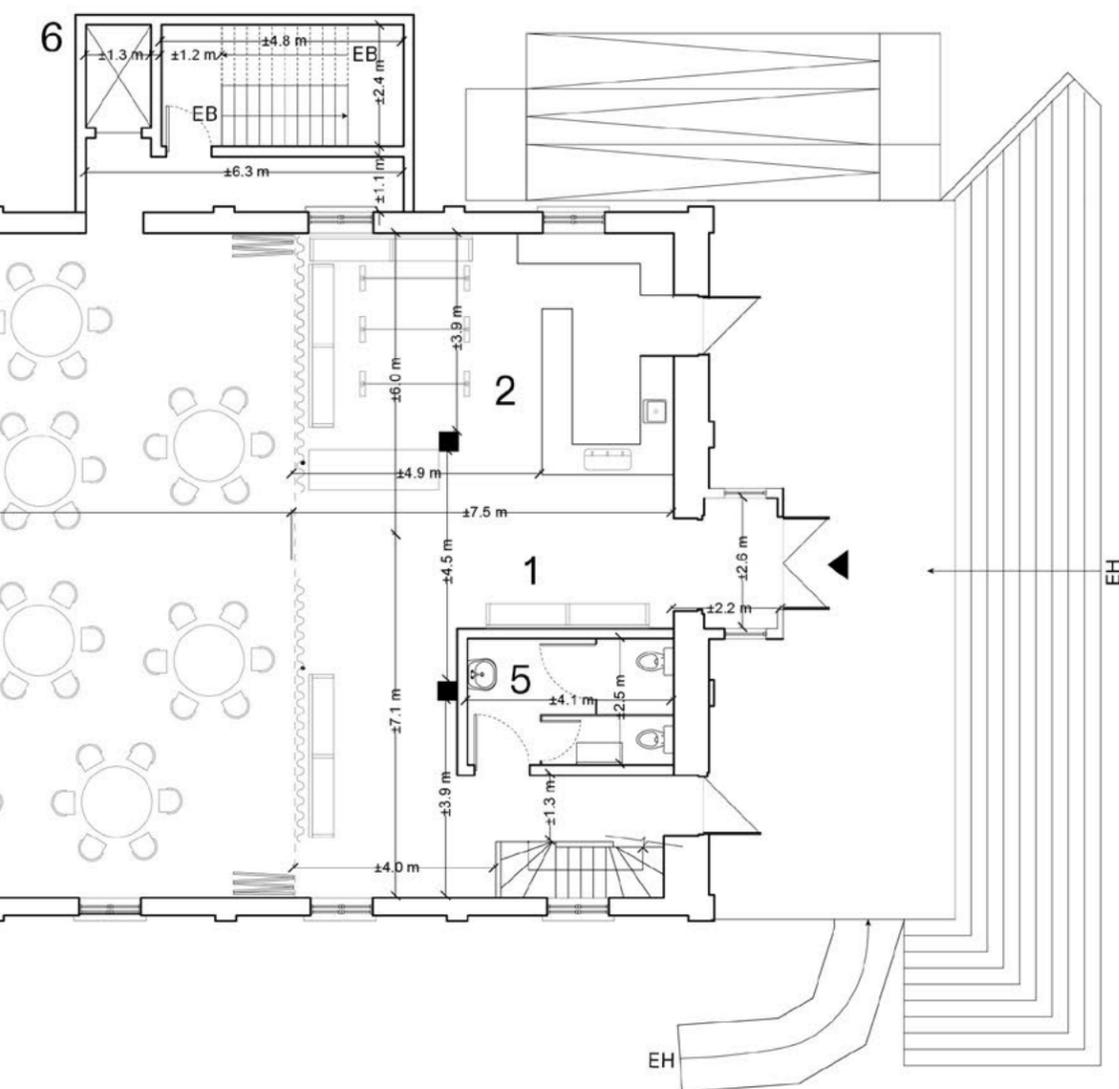
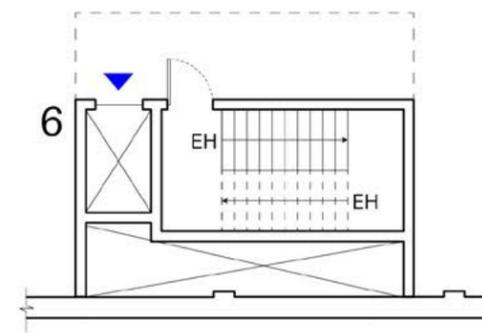


Tableau de superficies

MEZZANINE 1 m²

1	Espace flexible	37
2	Salle fermée	45
3	Combles - rangement	76

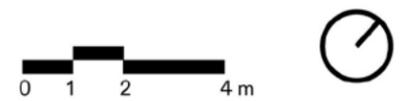
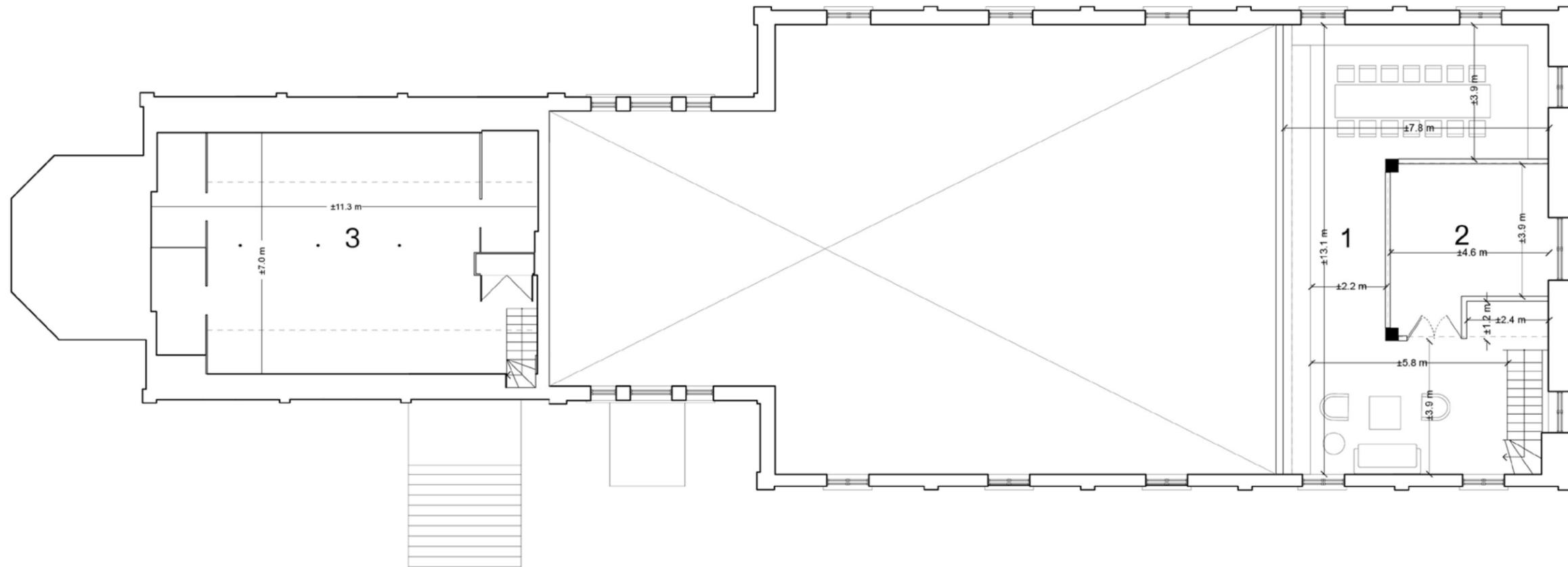
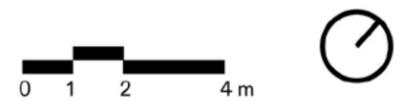
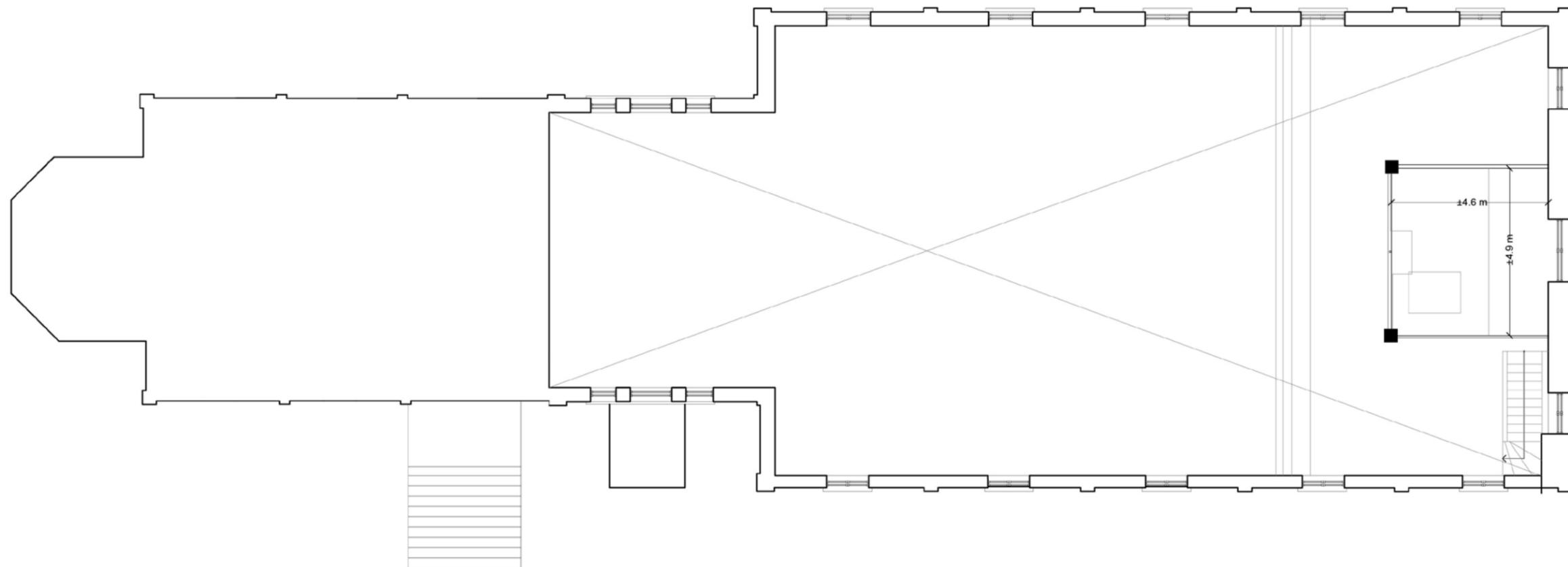
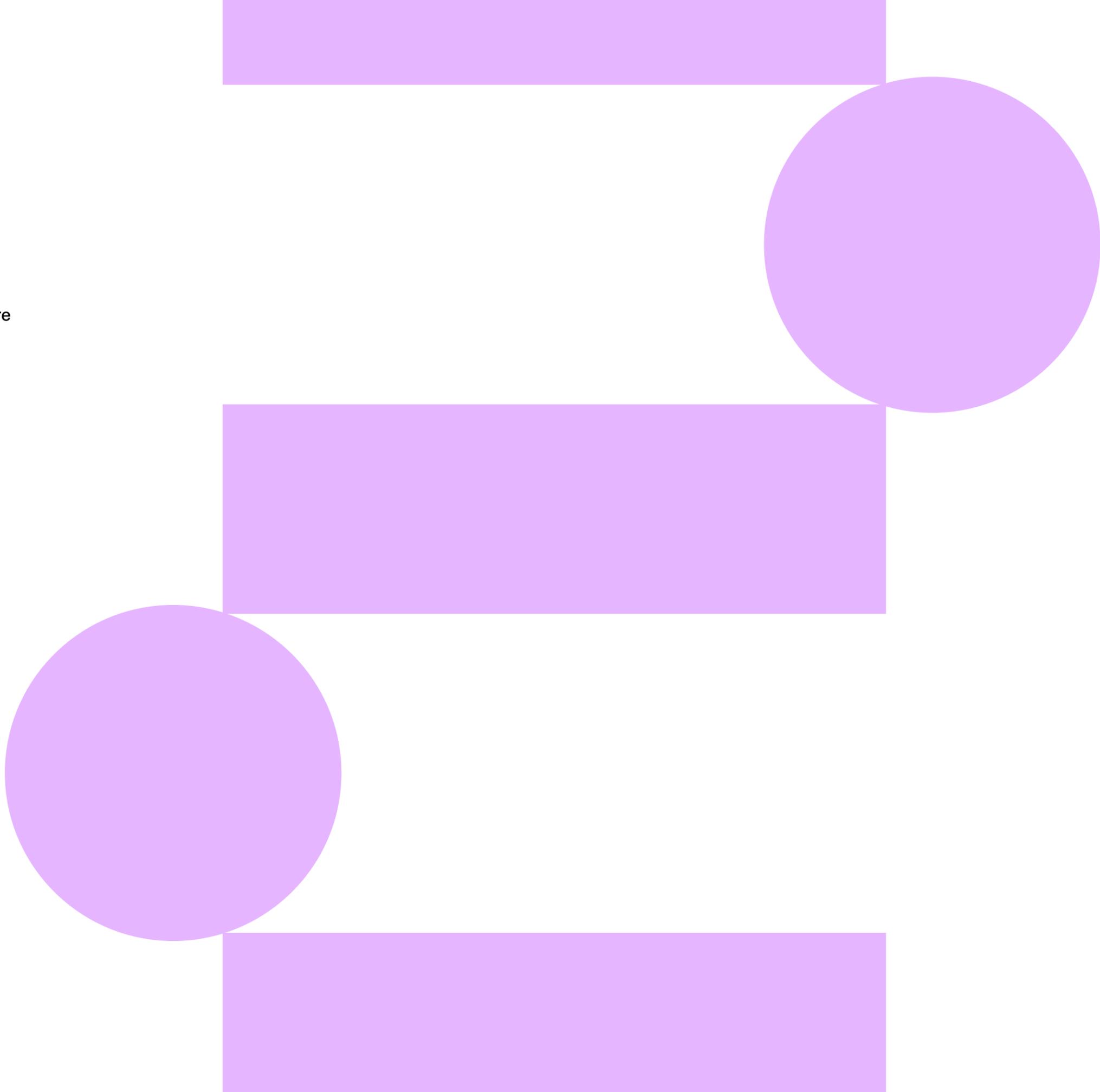


Tableau de superficies

MEZZANINE 2		m ²
1	Espace condamné (accès pour entretien seulement)	23





ÉGLISE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF	
Étude de code préparée par:	Olivera Neskovic
Date:	2025-06-27

Analyse de réglementation - Transformation de l'église Saint-Léonard-de-Portneuf			
Année de construction du bâtiment			
1898			
Transformation projetée			
2026 Requalification du bâtiment en espace de diffusion et de production culturelle et artistique			
Description du projet		CCQ 2020 (CNB mod. QC)	Partie 10
Nouvelle construction			
Mise aux normes	x		
Transformation mineure d'aire de plancher (Réaménagement)			
Transformation majeure d'aire de plancher (Réaménagement)	x		A-10.2.2.2. 4)
Agrandissement en hauteur de bâtiment			
Agrandissement en aire de plancher	x		
Agrandissement en aire de bâtiment			
Changement d'usage	x		10.2.2.2. 2)
Modification de l'enveloppe ou d'un élément extérieur			
L'augmentation du nombre de personnes	x	Oui	
La création ou la modification d'une mezzanine ou d'une aire communicante	x		
L'ajout d'une installation de transport vertical	x	Escaliers + rampes (potentiel pour l'ajout d'un ascenseur)	
Versions de code applicables		CNB 2020 mod. Qc	Partie 10
Code national du bâtiment – Canada 2020			
Code de construction du Québec, Chapitre I – Bâtiment, et Code national du bâtiment – Canada 2015 (modifié Québec)			
CARACTÉRISTIQUES			
Hauteur du bâtiment	Nombre d'étages		
Hauteur du bâtiment	1 étage		10.2.1.1 a)
Nombre d'étages au-dessus du sol	1 étage		
Nombre d'étages en-dessous du niveau du sol	1 étage		
Nombre de mezzanines au-dessus du 1 ^{er} étage	1 mezzanine		3.2.1.1 3.2.1.1.6)
Aire du bâtiment	(m2)		
Superficie	approx 450 m2		
Nombre de rues			
1			
Batiment de grande hauteur			
non			
Type de construction			
Existant	Combustible, fondation et façade incombustibles		10.3.2.2.1)
USAGES			
Usage principaux	Existant	Projeté	Type de transformation

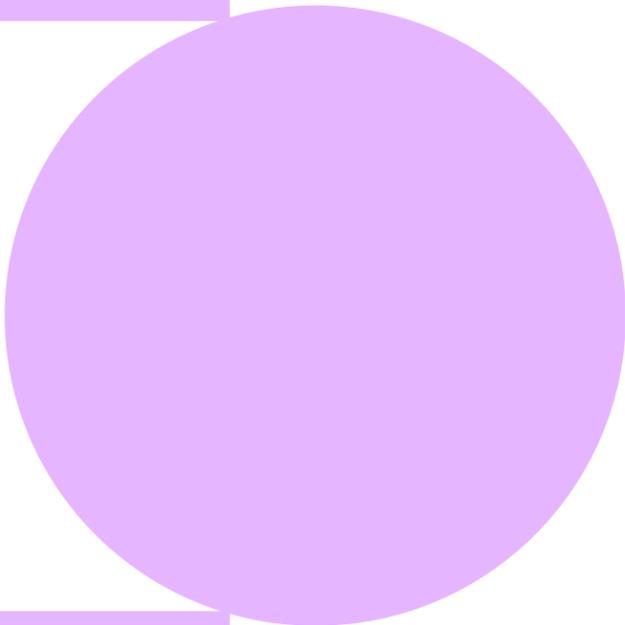
USAGES						
Usage principaux	Existant	Projeté	Type de transformation			
Sous-sol	A2 - salle communautaire	A2- salle multifonctionnelle + cuisine commune	Changement d'usage (mixte)			
Rez-de-chaussée	A2 - lieu de culte + café temporaire	A2 - salle événementielle + café	Changement d'usage + aug. du nombre de personnes			
Niveau 2	A2 - garderie	A2 - garderie	Aucun changement d'usage			
ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ						
Système de gicleurs	Le bâtiment n'est pas protégé par gicleurs					
Système d'alarme incendie	Le bâtiment est muni d'un système d'alarme incendie + détecteurs de fumée conformes.					
Réseau de canalisation incendie	Le bâtiment n'est pas muni d'un réseau de canalisation incendie					
Séparation des usages principaux contigus						
A2 et F3	1 H					3.1.3.1
A2 et E	2H					3.1.3.1
A2 et A2	0 H					3.1.3.1
A2 et D	1 H					3.1.3.1
Note: Lorsque le DRF exigé est d'au plus 1h, il est permis d'augmenter le DRF du côté transformé seulement.						
CLASSIFICATION						
	Type de construction permis	DRF plancher	DRF éléments porteurs	DRF toiture	DRF mezzanine	Protection gicleur
Bâtiments du groupe A, division 2, au plus 2 étages	Combustible	45min	45mins ou doivent être d'une construction incombustible	45mins	45min	non
Bâtiments du groupe E, au plus 2 étages	Combustible	45min	45min	pas d'exigence	pas d'exigence	non
Bâtiments du groupe F, division 3, au plus 2 étages	Combustible	45min	45mins ou doivent être d'une construction incombustible	pas d'exigence	pas d'exigence	non
Bâtiments du groupe D, au plus 2 étages	Combustible	45min	45mins ou doivent être d'une construction incombustible	pas d'exigence	pas d'exigence	non
Protection par gicleur						
Existant	Non protégé par gicleurs					
Transformation	Les gicleurs ne sont pas requis					10.3.2.1. 3)
Système d'alarme-incendie						
Existant	Système existant					
Transformation	Requis, si 150 personnes et plus au-dessus ou au-dessous du 1 ^{er} étage (au sous-sol) Le système doit être conforme aux exigences de la sous-section 3.2.4 pour les parties transformées Signal simple ou double					3.2.4.1. 4) e) 10.3.2.4. 2)
Réseau de canalisation incendie						
Existant	non					
Projeté:	Non-requis					3.2.5.8.
Aires communicantes						
Existant	Mezzanine et 1 ^{er} étage					

Éclairage et alimentation électrique de secours							
Éclairage de sécurité							
	Usage A2, au moins 60 personnes	Éclairage de sécurité - 10lx requis pour tous les endroits visés par l'article	requis	Les exigences de 3.2.7.3. s'appliquent à la partie transformée		3.2.7.3.	
Alimentation électrique de secours							
	30 mins par accumulateur ou groupe électrogène pour usages A, C, D, E, F		requis				
Dimension des issues							
Commentaires							
Bâtiment construit avant 1976		min 760 mm ou largeur minimale pour évacuer la population à desservir		3.3.2.7 - pour plus de 100 personnes - chaque porte doit avoir une barre panique		10.3.4.1 1) a)	
Changement d'usage du groupe A		min 1100 mm		si plus de 150 personnes		10.3.4.1 1) a)	
Séparation coupe feu des issues							
Existant:	pas d'info - à valider						
Exigé:	45 min - il faut isoler les issues l'une de l'autre					10.3.4.1 1) c) ii)	
Distance entre les issues							
Entre les portes d'issues	min 9m					3.4.2.5	
Distance maximal pour atteindre 1 issue	max 30 m de parcours					3.4.2.3.	
Issues - mezzanines							
Dérogations pour permettre 1 issue:	Si la mezzanine ne doit pas se terminer en séparation coupe-feu et no. de personnes max. 60. L'aire de mezzanine ne peut pas dépasser 150 m2 et la distance vers l'escalier de sortie ne peut pas dépasser 15m si l'étage en dessous à 2. issues					3.4.2.1 A. et 3.4.2.2	
Porte de sortie							
	Superficie max	Distance jusqu'à la porte					
Existant: 1 seule porte/suite ou pièce au RDC et au SS	150 m2 (et max 60 personnes) RDC: 344m2, SS: 267m2	15 m	Non-conforme			3.1.1.5. 3.4.2 et 3.4.2.2	
Transformation		plus que 15 m	Il faut ajouter un deuxième issue au premier étage (dans la nef) et il faut améliorer la fonctionnalité des issues au sous-sol				
Conception sans obstacles							
		Requis ou non-requis					
Sous-sol	Niveau non transformé actuellement + il faut vérifier la conformité de la rampe extérieur de la porte au sud du sous-sol (probablement pas conforme)	La conception sans obstacles est requise pour : une aire de plancher ou une suite occupée par plus de 60 personnes ou dont la superficie est plus que 250 m2		Le niveau peut être accessible à partir de la voie publique, par une rampe extérieure construite conformément aux dispositions de l'article 10.3.8.4., sans empiéter sur cette voie; ou par un ascenseur accessible à partir de l'extérieur	*Opportunité de créer un accès sans obstacles du côté de stationnement.	10.3.8.1. 1)b)	
Niveau 1	Niveau non transformé actuellement + il faut vérifier la conformité de la rampe extérieur qui donne sur le parvis (probablement pas conforme)	La conception sans obstacles est requise pour : une aire de plancher ou une suite occupée par plus de 60 personnes ou dont la superficie est plus que 250 m2		Le niveau peut être accessible à partir de la voie publique, par une rampe extérieure construite conformément aux dispositions de l'article 10.3.8.4., sans empiéter sur cette voie; ou par un ascenseur accessible à partir de l'extérieur	*Opportunité de créer un accès sans obstacles du côté de stationnement.	10.3.8.1. 1)b)	
Niveau 2	non-requis	Le jubé va être utilisé 60 personnes ou moins et la superficie et moins que 250m2		Le niveau va être difficilement transformé pour le rendre accessible			
Distance de parcours							
Si une aire de plancher doit avoir plus qu'1 issue, la distance de parcours entre les deux issues doit être au min. 9m	Distance de parcours maximale de chaque aire de plancher est défini par l'usage: (3.4.2.1-A)					3.4.2.5. 1) f)	
Sécurité incendie							
No. de personnes	Les dispositions sur la signalisation s'appliquent à l'aire de plancher modifiée en fonction du nouvel aménagement des pièces, suites, corridors ou issues. Si le nombre total de personnes diffère de ce qui est indiqué au code, il faut afficher le nombre de personnes clairement et de façon permanente dans la salle en question					10.3.4.4	
Objectifs minimaux de design - superficies minimales par personne							
Type d'activité	Superficie par personne (m2/p)	Nef (cafe)	Nef et choeur	Sous-sol (cuisine)	Sous-sol (salle flexible)	Jubé 1 (espace ouvert)	Garderie*
piste de danse	0.4	pas applicable	580	pas applicable	500	pas applicable	
salle d'exposition	3	pas applicable	77	pas applicable	67	23	
locaux de sièges amovibles	0.75	pas applicable	309	pas applicable	267	91	
locaux avec tables et sièges amovibles	0.95		47 244	pas applicable	211	72	
Salle de classe	1.85	pas applicable	125	pas applicable	2	37	
salles de lecture, d'étude ou de repos	1.85	pas applicable	125	pas applicable	108	37	
Salles à manger, bars ou cafétérias	1.2		38 pas applicable	pas applicable	167	pas applicable	
Cuisines	9.3	pas applicable	pas applicable	5	pas applicable	pas applicable	2
Garderie (18 mois et moins)*	4						24
Garderie (18 mois et plus)*	2.75						35

Niveau	Élément de circulation	Largeur par personne																																													
Niveau 1	rampes, baies des portes,	6.1mm/personne																																													
Surcharge répartie uniformément sur une surface de plancher ou de toit																																															
Usage	Type	Charge min. spécifiée kPa	Note importante: Nous n'avons pas d'information sur la capacité portante de la structure et des planchers existants de l'église. Il sera nécessaire d'engager un ingénieur en structure pour évaluer la capacité portante du plancher existant et de l'intégrité de la structure existante.																																												
Bibliothèque	Entreposage	7.2	Il faut vérifier la capacité portante et évaluer l'état de la structure du plancher des combles pour déterminer si l'étage peut être utilisé pour des fins d'entreposage. Il est possible qu'il soit nécessaire d'augmenter la capacité portante du plancher en rajoutant des éléments structuraux.																																												
	Salle de lecture	2.9																																													
Bureaux	1e étage et SS	4.8																																													
	Au-dessus du 1 étage	2.4																																													
Combles	Accès limité - non utilisé pour entreposage	0.5																																													
Corridors	Circulation	4.8																																													
Cuisines		4.8																																													
Issues		4.8																																													
Lieux de réunion		4.8																																													
Salles de classe + conférence		2.4																																													
Mezzanine, nef	Pour réunion, pour spectacle	4.8																																													
Salles de toilette		2.4																																													
Équipements sanitaires																																															
À valider selon la capacité (nombre de personnes) Si augmentation de 25 personnes et plus, les exigences de la partie 3 (3.7.2) s'appliquent. Il faut prévoir l'ajout d'une salle de bain accessible au rez-de-chaussée et au sous-sol si ce dernier est rendu accessible			10.3.7.1.																																												
<table border="1"> <caption>Tableau 3.7.2.2.4. Établissements de réunion</caption> <p>Faisant partie intégrante du paragraphe 3.7.2.2. 6)</p> <thead> <tr> <th rowspan="2">Personnes de chaque sexe</th> <th colspan="2">Nombre minimal de W.-C.</th> </tr> <tr> <th>Hommes</th> <th>Femmes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1 - 25</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>26 - 50</td><td>1</td><td>2</td></tr> <tr><td>51 - 75</td><td>2</td><td>3</td></tr> <tr><td>76 - 100</td><td>2</td><td>4</td></tr> <tr><td>101 - 125</td><td>3</td><td>5</td></tr> <tr><td>126 - 150</td><td>3</td><td>6</td></tr> <tr><td>151 - 175</td><td>4</td><td>7</td></tr> <tr><td>176 - 200</td><td>4</td><td>8</td></tr> <tr><td>201 - 250</td><td>5</td><td>9</td></tr> <tr><td>251 - 300</td><td>5</td><td>10</td></tr> <tr><td>301 - 350</td><td>6</td><td>11</td></tr> <tr><td>351 - 400</td><td>6</td><td>12</td></tr> <tr><td>> 400</td><td>7, plus 1 par groupe additionnel de 200 hommes, au-delà de 400</td><td>13, plus 1 par groupe additionnel de 100 femmes, au-delà de 400</td></tr> </tbody> </table>			Personnes de chaque sexe	Nombre minimal de W.-C.		Hommes	Femmes	1 - 25	1	1	26 - 50	1	2	51 - 75	2	3	76 - 100	2	4	101 - 125	3	5	126 - 150	3	6	151 - 175	4	7	176 - 200	4	8	201 - 250	5	9	251 - 300	5	10	301 - 350	6	11	351 - 400	6	12	> 400	7, plus 1 par groupe additionnel de 200 hommes, au-delà de 400	13, plus 1 par groupe additionnel de 100 femmes, au-delà de 400	3.2.7.2.2.- A
Personnes de chaque sexe	Nombre minimal de W.-C.																																														
	Hommes	Femmes																																													
1 - 25	1	1																																													
26 - 50	1	2																																													
51 - 75	2	3																																													
76 - 100	2	4																																													
101 - 125	3	5																																													
126 - 150	3	6																																													
151 - 175	4	7																																													
176 - 200	4	8																																													
201 - 250	5	9																																													
251 - 300	5	10																																													
301 - 350	6	11																																													
351 - 400	6	12																																													
> 400	7, plus 1 par groupe additionnel de 200 hommes, au-delà de 400	13, plus 1 par groupe additionnel de 100 femmes, au-delà de 400																																													
125-150 personnes	75 f - 75 h	2h/3f	5 wc total																																												
151-175 personnes	88 f- 88 h	2h - 4 femmes	6 wc total																																												
<p>(Le nombre total de personnes est reparti également entre les deux sexes)</p> <p>2/3 des toilettes pour les hommes peuvent être remplacés par des urinoires</p>																																															
Revêtement intérieur de finition																																															
Augmentation de population	3.1.13. s'applique aux revêtements intérieurs des plafonds, de la moitié supérieure des murs des corridors d'accès à l'issue desservant la partie faisant l'objet d'une augmentation de la population lorsqu'ils ont un IPF de plus de 75.		3.1.13. 10.3.1.3																																												
Séparation spatiale des façades																																															
Augmentation de la surface des ouvertures	N/A		10.3.1.3																																												
Diminution de la distance limitative	N/A		10.9.2.3.																																												
Diminution de la résistance au feu de la façade	N/A																																														
Transport vertical																																															
Aucune exigence applicable		Note: si un ascenseur est ajouter																																													
10.3.5.1																																															
Installations techniques																																															
Dispositions de 3.6.2 et 3.6.3 s'appliquent à tout local technique et à tout vide technique verticaux non modifié, sauf si ce vide est isolé du reste du bâtiment par une séparation coupe-feu d'un degré de résistance au feu d'au moins:			10.3.6.1.																																												
1h pour tout local technique, descente de linge, vide-ordure																																															
45 minutes pour tout autre vide technique vertical																																															
Sauf pour les vides sanitaires conformes au paragraphe 3.1.11.6. 1) et sous réserve du paragraphe 3), les vides de construction horizontaux d'un plancher ou d'un toit de construction combustible qui ne sont pas protégés par gicleurs doivent être divisés par une construction conforme à l'article 3.1.11.7. en compartiments : d'au plus 300 m2 de surface, sans dimension supérieure à 20 m, si les matériaux de construction exposés à l'intérieur de ces vides ont un indice de propagation de la flamme supérieur à 25.			3.1.11.5																																												



Annexe C Identité de projet



GUIDE D'IDENTITÉ DE PROJET

Église de Saint-Léonard-de-Portneuf

Juillet 2025

ENTREMISE

Logotype

Le logo est l'élément central de l'identité visuelle du projet. Il incarne les valeurs du projet et doit toujours être utilisé de manière cohérente pour renforcer sa reconnaissance.

Le logo principal (*) fait référence aux vitraux de l'église de Saint-Léonard-de-Portneuf. La couleur officielle du logo est le noir (identitaire). Il est décliné en deux variantes ; une pleine et une en contours. La variante pleine demeure la version principale, elle doit donc être privilégiée dans l'utilisation de supports de communication.

Voici quelques exemples de documents dans lesquels la version principale doit être utilisée : des documents institutionnels ou officiels, des documents imprimés (quand l'espace le permet), sur un site web ou lors de présentations officielles.

Utilisations à éviter :

- Le logo ne doit pas être imprimé sur une largeur inférieure à 7cm. Pour de très petits supports imprimés, il faut privilégier l'utilisation du sigle seul.
- Le logo ne doit pas être utilisé (en version web) à une taille inférieure à 300 pixels de largeur, pour de plus petits supports, il faut favoriser l'utilisation du sigle.
- Le logo ne doit jamais être déformé.
- La couleur ne doit pas être changée.
- Il ne faut pas ajouter d'effets (ombrages, transparences, etc.).
- La police d'écriture du logo ne doit pas être changée.
- Le logo ne doit pas être collé trop près d'un autre élément.
- Le logo ne doit pas être utilisé sur un fond trop chargé.
- Ne jamais reconstituer le logo (utiliser les fichiers fournis par Entremise).

Sur fonds clairs



*logo principal

Sur fonds foncés



Zone de protection

La zone de sécurité d'un logo fait référence à l'espace minimum autour du logo qui doit être libre de tout autre élément graphique, texte, ou image. Cette zone est cruciale pour assurer que le logo reste lisible, distinct et reconnaissable, sans être "envahi" ou noyé dans d'autres éléments visuels.

Ici, la zone de sécurité doit toujours être proportionnelle à l'intérieur de la lettre "L" - comme indiqué par les carrés rouges.

L'importance de la zone de sécurité :

- Lisibilité : En respectant cette zone, le logo reste lisible et visible, même dans des environnements visuellement chargés.
- Cohérence visuelle : Cela permet d'éviter les conflits visuels entre le logo et d'autres éléments qui pourraient réduire son impact.



Sigle

Le sigle est ici considéré comme logo secondaire, c'est une version simplifiée (ou alternative) du logo principal.

Différents contextes d'utilisation du sigle :

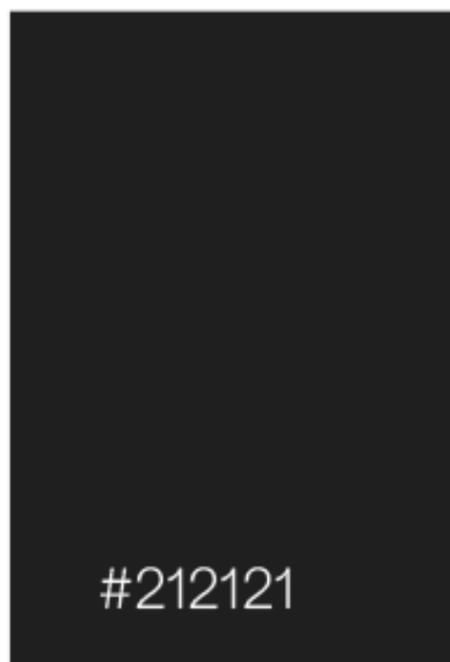
- Quand l'espace est restreint;
- Sur des formats numériques étroits : en-têtes de site web mobile, réseaux sociaux, app mobile, etc.;
- En filigrane ("watermark") ou en signature de courriel;
- Sur des objets promotionnels (chandails, stylos, tote bags, etc.);
- Pour renforcer l'image du projet dans des contextes où le logo est déjà connu.

Attention :

- Le logo secondaire ne doit jamais remplacer systématiquement le principal. Il est un complément, pas une substitution.
- Tous les usages doivent être cohérents avec les règles de lisibilité, de contraste et de taille minimale.



Palette de couleurs



Pour le logo



Palette de couleurs

Exemples d'utilisation

La palette de couleurs offre des variantes de couleurs primaires aux contrastes complémentaires.

1. Couleur principale – Rouge brique (#cd533b)

Représentant la matière et la mémoire du lieu, ce rouge chaud fait directement écho à la brique extérieure de l'église. Il sert d'élément identitaire fort. À utiliser pour les titres, logos, pictogrammes ou éléments clés qui évoquent l'ancrage historique et la transformation du bâtiment.

2. Couleur d'ancrage – Bleu profond (#012998)

Solide et sobre, ce bleu vient équilibrer la chaleur du rouge brique. Il évoque la structure et la confiance, il peut être utilisé pour les textes importants, les encadrés ou les fonds secondaires.

3. Couleur secondaire – Jaune pâle (#fee38c)

Couleur lumineuse et engageante, elle apporte de la chaleur et une touche conviviale au projet. Idéale pour les éléments d'appel visuel (encadrés, icônes, appels à l'action) ou pour illustrer la vitalité des usages socio-communautaires.

4. Couleur de soutien – Vert olive doux (#758e4f)

À utiliser pour suggérer la nature, l'écologie ou les dynamiques de transition. Ce vert tempéré fonctionne bien en complément, dans les éléments de signalétique ou les supports éducatifs liés à la mission sociale ou environnementale du projet.

5. Couleur de fond – Beige clair (#fff5e4)

Fond doux et lumineux, il assure une bonne lisibilité tout en renforçant l'ambiance chaleureuse et inclusive. Convient parfaitement aux arrière-plans de documents imprimés ou numériques, ou aux surfaces web principales.



Déclinaison de l'identité de projet

Idée pour la signalétique



Polices de caractères

Circe bold

Utilisée comme police de caractères pour le logo, elle pourrait être utilisée dans la production de documents pour les gros titres seulement.

Lora

Une police de caractères complémentaire à Circe pour la mise en page de documents. Avec ses empattements, le design de Lora est classique et chaleureux, en plus d'être bien adapté à la lecture.

Hind Madurai

Hind Madurai regular est recommandée pour la mise en page de documents, elle serait utilisée comme police d'écriture principale pour les corps de texte.

Polices de caractères

Exemple d'utilisation

Lora

Assemblée générale

18 juillet 2025

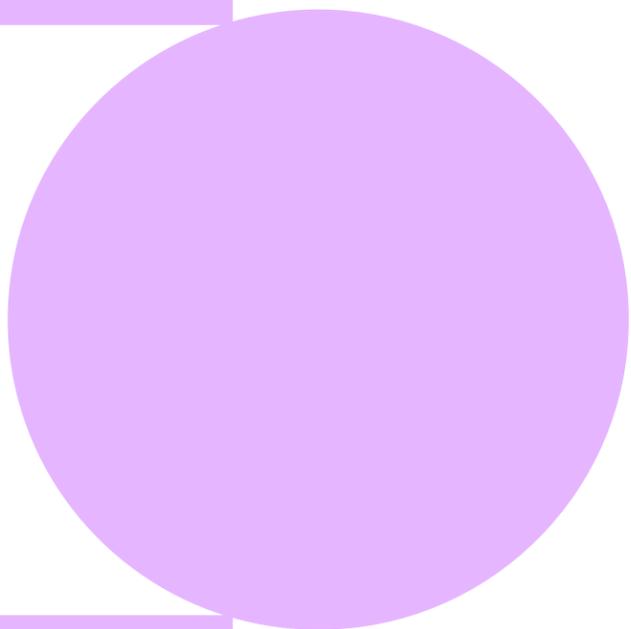
Hind Madurai

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Nam ac lorem vulputate mi lacinia pellentesque et finibus lorem. Pellentesque fringilla imperdiet risus quis sodales. Aliquam vulputate accumsan orci, eu consectetur quam luctus ut. Vestibulum elementum interdum sodales. Sed sit amet dolor suscipit, dignissim magna id, pulvinar nisi. Quisque quis risus dignissim, mollis erat lobortis, ullamcorper lectus. Donec ornare viverra leo, congue luctus libero feugiat non.

Fusce vel elit fringilla, vestibulum orci id, vestibulum erat. Vivamus ligula augue, viverra eu ante non, euismod iaculis orci. Duis efficitur, risus non cursus malesuada, elit risus eleifend ante, vel porttitor enim arcu et neque. Nunc sed tortor odio. Aliquam sed vulputate felis. Donec lacinia libero quis nulla egestas, at fringilla tellus dignissim. Fusce enim dolor, consectetur a sem vitae, commodo facilisis orci. Maecenas sodales nunc luctus eros maximus, quis luctus eros facilisis. Sed vehicula magna at urna mattis, a lacinia nibh molestie. Maecenas commodo consequat dui, ut accumsan nulla vestibulum ac.



Annexe D Compte-rendu de la rencontre avec les partenaires potentielle-s



Compte-rendu de la rencontre avec les partenaires potentiel·le·s

Date: vendredi 13 décembre, de 14h à 17h

Lieu: la salle communautaire au sous-sol de l'église

Nombre de personnes présentes : 26

Objectifs de la rencontre :

- Informer de la démarche du CRESLP
- Sonder les personnes présentes par rapport aux besoins du secteur et aux activités qui pourraient prendre place dans l'église requalifiée.

Ordre du jour

Introduction
Activité brise-glace

Section informative :

- Présentation du CRESLP et de la démarche amorcée
- Présentation d'Entremise
- Présentation de la mission, de la vision et des objectifs du projet
- Présentation de l'occupation transitoire en général et celle en cours dans l'église
- Étapes à venir
- Présentation de deux projets de requalification d'églises (intervention de Marc Duval)
- Période de questions

Pause

Section atelier :

- Cartographie des activités à proximité
- Activité : identification des besoins et des activités souhaitées dans l'église requalifiée

Activité de clôture

Introduction

Ce document rend compte des réactions recueillies dans le cadre des interactions avec les participant·e·s pendant la rencontre, c'est-à-dire à quatre moments principalement : l'activité brise-glace au début, la période de questions à l'issue de la session informative, l'activité de la session atelier et l'activité de clôture. Activité brise-glace : tour de table de présentation Chaque personne s'est présentée aux autres en partageant ces informations: "Mon nom + l'organisme que je représente + ma relation avec le lieu (si j'en ai une) ou ma motivation à être ici aujourd'hui". Ce moment de présentation a permis de faire connaissance avec les personnes qui se sont présentées, et a permis aussi de compléter la liste avec les noms des personnes non invitées.

Liste des personnes présentes

- Membres du CRESLP (6) : Denise Poirier, Raphaël Benoit (conseiller municipal), Sophie Cantin, Élisabeth Beaumont, Benoit Labrecque et William Savard (biologiste, intéressé par un projet agricole sur le terrain de la fabrique).
- Kathleen Allard, MRC de Portneuf (patrimoine)
- Claudia Hamel, organisatrice communautaire, CIUSSS de la région administrative de la Capitale-Nationale
- Eddy Alain, directeur général sortant de la fabrique de la paroisse Saint-Raymond-du-nord
- Benoit Plourde, employé du conseil de fabrique et nouveau directeur général
- Mathieu Fecteau, président de l'organisme Saint-Léonard Festif
- Marie-Fauve Bélanger, artiste sculptrice
- Pierre Doré, Troupe de théâtre «La sapristie de troupe»
- Annie Trépanier, Troupe de théâtre « La sapristie de troupe »
- Shawn Jobin, OBNL La rêverie (centre culturel alternatif et hub créatif pour musiciens locaux)
- David Beauchemin, nouveau résident de Saint-Casimir, auteur, compositeur, interprète, intéressé par le projet «La rêverie»
- Louis-Maxime Renaud, Carrefour Jeunesse emploi de Portneuf
- Laurie Béland, Biennale du lin
- Yves Moisan, Chevaliers de Colomb
- Jacques Julien, SOS Accueil et Chevaliers de Colomb
- Marc Duval, Relais de la pointe aux écureuils
- Solange Boutin: citoyenne, du comité d'embellissement
- Suzanne Béland-Trudel, Cercle des Fermières
- Ludovic Pageau, agent aux loisirs de la municipalité
- Orane Wells, résidente de Saint-Léonard intéressée par un projet agricole sur le terrain de la fabrique
- Cédric Champagne, conseiller municipal

Période de questions après la section informative

Plusieurs questions ont été adressées à Marc Duval :

Comment vous vous débrouillez financièrement ? Avec des subventions ?

Réponse : aller chercher des subventions selon la nature des travaux, auprès d'instances différentes (Gouvernement provincial, MRC, programmes et fonds divers...)

Qui est payé pour gérer le Relais des écureuils ?

Réponse : Marc précise qu'il est chargé de projet pour 9 administrateurs.

S'il est le seul employé ?

Plusieurs sujets ont été abordés lors de cette période :

1. Les assurances et les dépenses pour la sécurité, une question autour des sorties de secours dans l'église requalifiée.
2. La question du changement de propriété de l'église, et du financement du projet :

Selon si l'église est la propriété de la municipalité ou d'un OBNL, y a-t-il plus ou moins d'avantages pour les subventions ?

Le scénario d'un philanthrope qui se présente pour acheter l'église est interrogé. Serait-il envisageable d'accepter ce cas de figure ?

Réponse : oui, si la valeur communautaire du projet est là.

3. La question sur la propriété a mené au sujet de la gouvernance.

Quels sont les drapeaux rouges pour une bonne gouvernance et pour assurer un bon partage des responsabilités. L'idée partagée est qu'il est trop tôt pour définir le modèle de gouvernance. Les divers scénarios seront étudiés en temps voulu.

Comme le politique change, par quel moyen on peut pérenniser le projet et éviter que l'église ne soit revendue par un conseil municipal élu dans plusieurs années par exemple ?

→ La fiducie d'utilité sociale est ici brièvement explicitée.

Section Atelier : synthèse des résultats de l'activité

Il y a eu 3 groupes de travail suivant une répartition des invité-e-s faite par Denise, présidente du CRESLP qui avait pour objectif d'assurer une mixité des profils à chaque table.

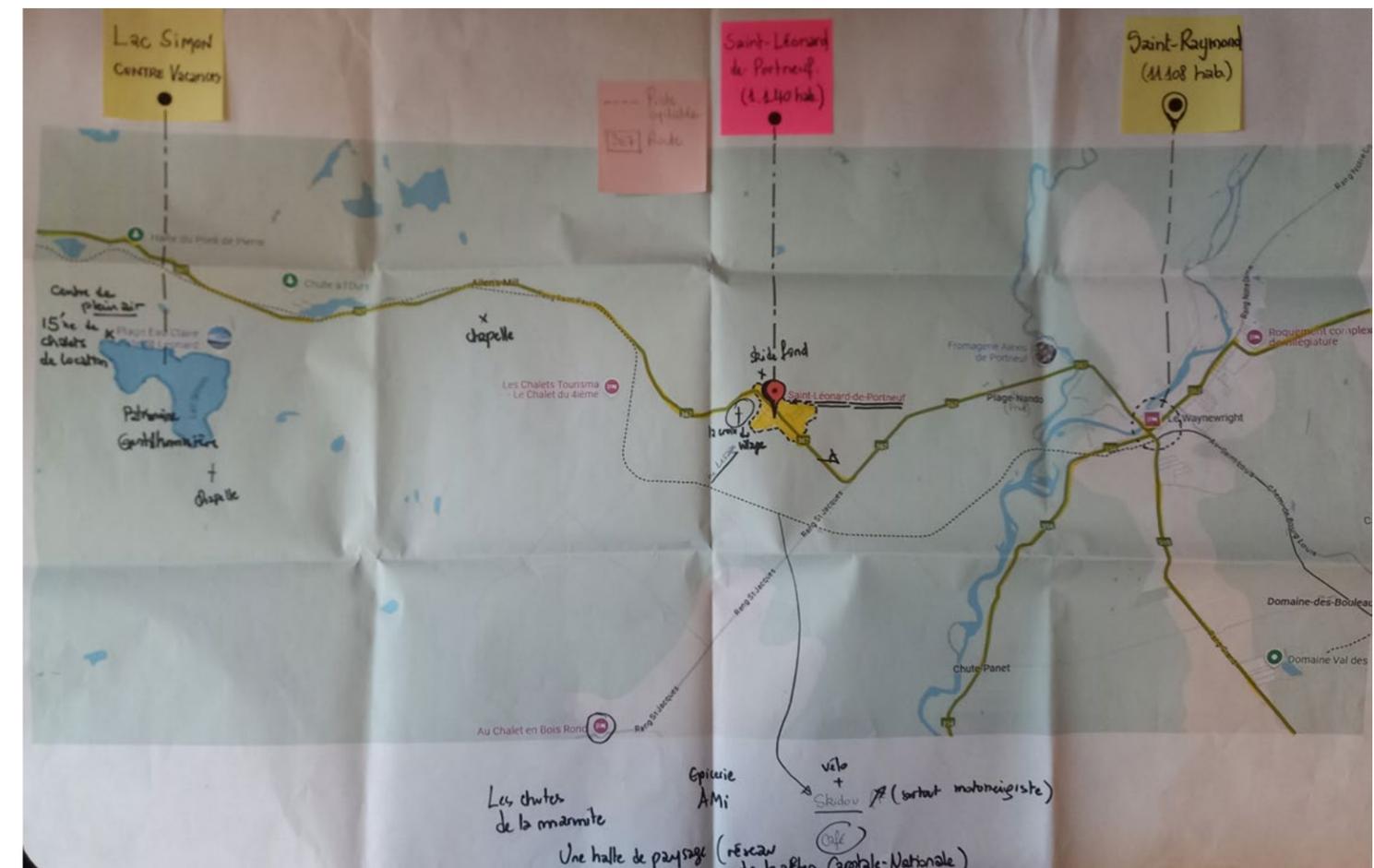
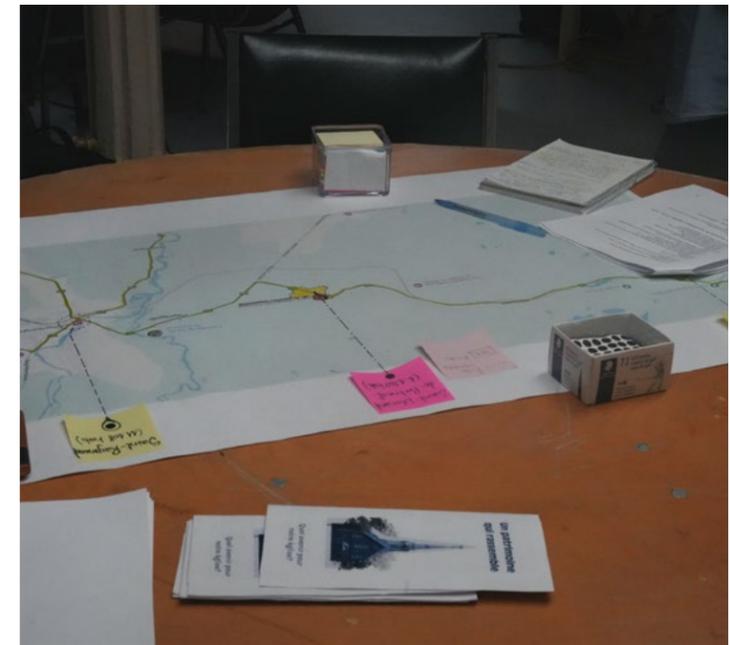
Après avoir reçu un questionnaire et les plans de l'église, chaque groupe a identifié les besoins en listant ce qui manque dans le secteur et a ensuite rempli le tableau en indiquant les activités possibles avec parfois leurs besoins techniques dans l'église requalifiée. Certains ont utilisé les plans pour commencer à positionner les différentes activités dans l'espace.

Il y a eu trois moments pendant l'activité :

1- Compléter la cartographie des environs de l'église

Elle a été présentée à chaque groupe pendant 5 minutes en invitant les participant-e-s de la compléter. Les compléments apportés concernent :

- A Saint-Léonard, le ski de fond et la présence de la croix sur le Mont ont été soulignés
- La piste cyclable passe plus loin, en contrebas, et c'est aussi la piste des skidoos. En été, quelques cyclistes (pas beaucoup au final) empruntent le chemin en pente (la rue Lesage) pour remonter vers l'église.
- Le Lac Simon ressort comme un repère important avec :
- le Centre Vacances est un lieu de villégiature prisé,
- le patrimoine bâti au bord du lac dont la gentilhommière plusieurs fois citée.
- La fromagerie Alexis de Portneuf à Saint-Raymond est prisée par les touristes.
- Le Chalet au bois rond



2- Besoins listés :

Les besoins listés se répartissent en 4 groupes :

Sur le plan culturel et communautaire :

- incubateur artistique
- incubateur à talents en résidence La Rêverie (Shawn Jobin), lieu inspirant
- prestations musicales
- maisons des jeunes : cours, lieu de rassemblement (organiser une réunion ciblée avec les ados du village)
- lieux d'exposition permanent pour le lin,
- expositions sur l'histoire du village, présenter le patrimoine : charbonniers, histoire/culture du lin / stations sur la transformation du lin / acériculture
- lieu d'expositions (exemple Saint-Thuribe)
- lieux communautaires pour la population
- lieu de rencontre diurne et nocturne
- salle multifonctionnelle (spectacle, réceptions, culte, organismes)
- salle de réception
- centre sportif
- centre récréatif intérieur et extérieur
- cours de musique, résidence
- améliorer la bibliothèque
- garderie
- activités pour les jeunes (loisirs) : escalade, gym, cours
- collaboration avec Artefact Urbain

Autour de l'alimentation :

- café
- boulangerie
- miel
- bistro
- crèmerie
- offre alimentaire
- cuisine
- restauration
- agroalimentaire

Tourisme :

- informations touristiques pour les attractions
- tourisme : vente de produits locaux, offre culturelle (économusée, expositions)
- services (ravitaillement) aux cyclistes, motoneiges et ski de fond.
- accès aux motoneigistes par la terre de la fabrique et pour le bistro-boutique
- relais de ski de fond

Autres:

- Poste d'essence
- bornes électriques
-



3- Activités dans l'église

Afin de répondre aux besoins du secteur et afin d'animer le lieu et l'utiliser à son plein potentiel, les groupes ont proposé des activités qui pourraient avoir lieu dans l'église une fois que le lieu sera requalifié.

Remarques :

*penser à concilier, allier une salle communautaire au sous-sol qui est déjà multifonctionnelle et une salle multifonctionnelle dans la nef.

*prendre en compte le rythme des enfants dans la garderie

Synthèse des grilles des activités proposées dans l'église					
activité	fréquence et nombre de personnes	organisateur	besoins en espaces	besoins en matériel	autres infos
3X hub créatif / studio / résidence	espace de création permanent, spectacles ponctuels / loyer / pour élèves CSSP	OBNL La Rêverie / Shawn Jobin (en processus de création d'un OBNL dans le comté)	espaces de travail modulables / jubés 1 et 2 pour les enregistrements / jubés pour espaces créatifs	voir document de l'OBNL / console / matériel technique / équipements studio / besoins en régie	Projet déjà en cours (aspect jeunesse; cours de musique; cotravail avec café internet)
2X espace boutique pour produits locaux	permanent / pour les passants (Zec, réserve, motos, vélos, motoneiges)		niveau principal		possibilité de vente libre, sans employé-e (style dépanneur Pop) / histoire de la production acéricole
salle multifonctionnelle	50 à 250 personnes	CRESLP	dans la nef,	vestiaires, toilettes, chaises, tables, éclairage, son	intégrer un écran géant dans la nef
café-bistro	saisonnier - semaine (mercredi à dimanche) pour les locaux (40 personnes) + touristes	CRESLP	30 pieds - comptoir de service - salle à manger	comptoir, électricien, eau, toilettes, fût (équipement restaurant)	
mini-gym amovible	hebdomadaire			trampolines, tapis, etc.	différentes plages horaires pour différents groupes d'âge
culture du lin, exposition	mensuel		niveau principal		étapes du lin (à la place du chemin de croix), historique, œuvres
bibliothèque	permanent	comité de bénévoles de la bibliothèque	au sous-sol ou dans le foyer (entrée) espace lecture en haut	étagères amovibles	déménager la bibliothèque municipale
garderie	12 enfants	kangourou (privé)	sacristie	aménagement sécuritaire	
Rendez-vous gastronomiques	mensuels / 2 ou 3 fois par mois sur invitation	dans la nef	cuisine		
le clocher, location, café internet	touristes et locaux		jubé 1	escalier central pour y accéder, ascenseur. lien internet	vue magnifique, coucher de soleil
terre maraîchère	2-3 employés 3 hectares qui peuvent nourrir 150 paniers / semaine	coop maraîchère	terre, manutention, cuisine collective, stockage / réfrigération	équipements agricoles + équipements de transformation	Solidarité citoyenne Portneuf (sécurité alimentaire)

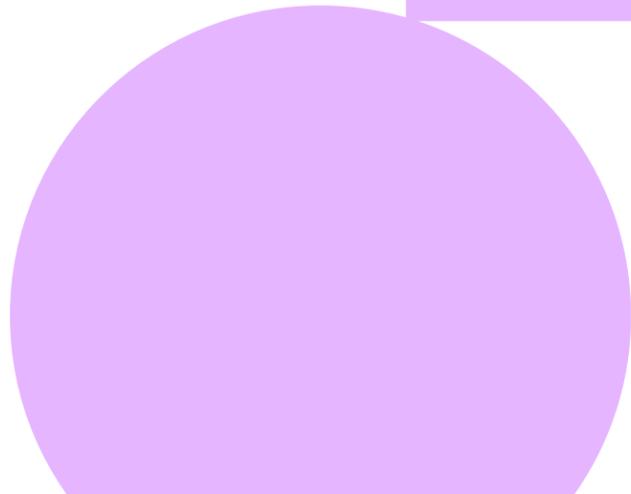
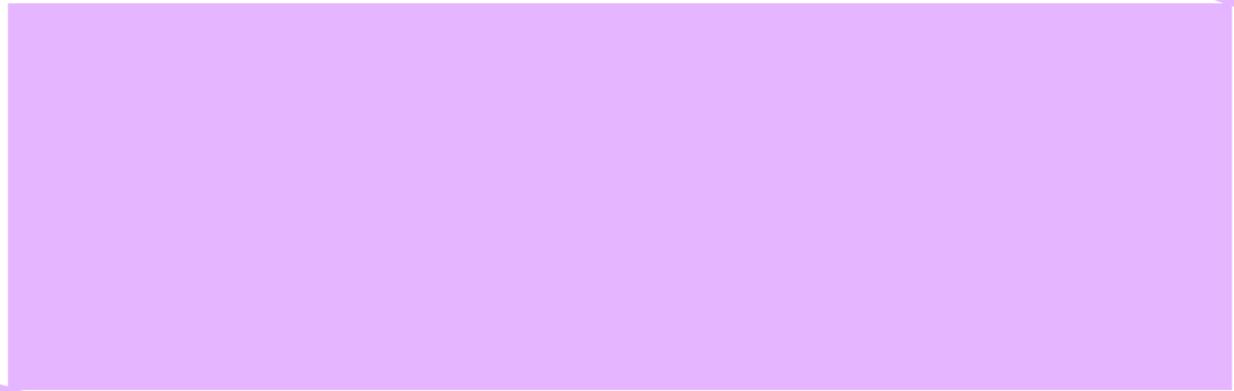
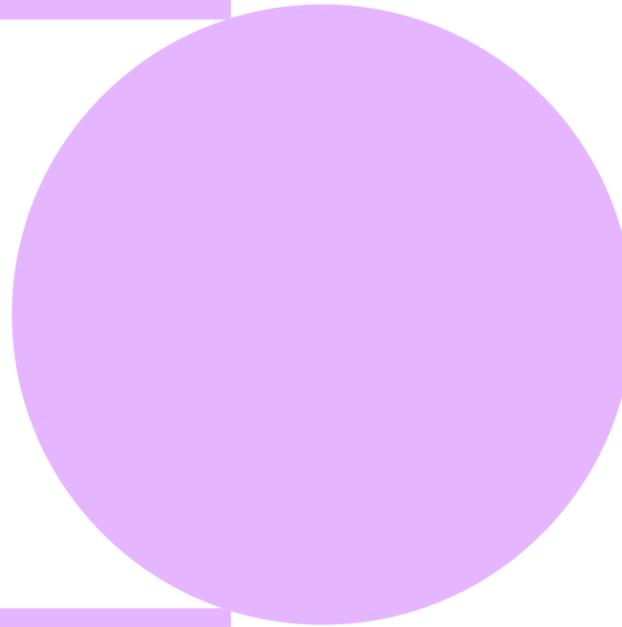


Activité de clôture

Lors d'un tour de table, chaque personne a dit un mot pour clôturer la rencontre.

- optimiste X2
- Impressionnée
- motivé
- potentiel
- inspiré X2
- possibilité de continuité
- Accueil
- enthousiasme
- confiance
- développement communautaire
- création
- richesse à développer
- encourageant
- place aux jeunes
- vitalité
- motivation
- rêver





Annexe E Recommandations pour l'occupation transitoire de la salle communautaire au sous-sol

Eglise de Saint-Léonard-de-Portneuf

Recommandations pour l'occupation transitoire
de la salle communautaire au sous-sol de l'église

Janvier 2025

Ce document vient formuler des recommandations pour rendre l'espace situé au sous-sol de l'église plus attrayant et fonctionnel, pour une occupation transitoire tout en prenant en compte la vocation pérenne. Le souhait exprimé par le CRESLP est d'ouvrir la salle à la location pour des services, des repas et des fêtes. La visite de l'église Saint-Léonard-de-Portneuf effectuée le 13 novembre 2024, a permis d'identifier les points d'amélioration possibles. Nous nous appuyons sur les données collectées lors de cette visite pour proposer des pistes de solutions pratiques afin de rendre la salle plus conviviale, permettant d'accueillir des événements privés.

Description générale de la salle

Il y a deux accès à la salle du sous-sol : un premier en avant, sur le côté latéral droit de l'église depuis le grand stationnement, et un deuxième en arrière du côté gauche de la sacristie. Quand il y a un événement ouvert au public, l'accès depuis le stationnement sert d'entrée principale. Une fois arrivé-e-s en bas de l'escalier, on se retrouve du côté de la scène qui est plus haute d'une petite marche par rapport au niveau de la salle qui a un revêtement de sol en vinyle clair. De part et d'autre de la scène, il y a un vestiaire (du côté de l'accès) et un petit espace latéral pouvant servir de loge. Derrière la scène, un petit espace séparé par des panneaux sert à stocker des piles de chaises superposées. On trouve quelques meubles de rangement dans la salle.

La salle est traversée par deux rangées de colonnes. Pour l'aménagement, il y a des tables rondes pour 8 personnes (18 sont sur place et 11 autres sont en réserve). Ces tables sont plutôt lourdes ; il faut 2 personnes pour plier et en ranger une seule. Il y a aussi des tables rectangulaires, qui sont utilisées par le club de l'âge d'or parce qu'elles sont plus étroites et donc plus pratiques pour jouer aux cartes. Au fond de la salle, du côté de l'entrée depuis la sacristie, on trouve une table de billard, ainsi qu'une petite cuisine équipée, avec un comptoir ouvert. On note qu'une partie du sol, peinte en gris, est légèrement inclinée du côté billard et cuisine. Il y a aussi deux petites toilettes.

Identification des facteurs de l'atmosphère actuelle

Malgré le bon état du sous-sol et les dimensions relativement spacieuses de la salle, plusieurs facteurs semblent contribuer à générer une atmosphère peu attrayante :

- Les proportions de l'espace : la salle est large avec un plafond bas. Cela donne une sensation d'espace un peu écrasante.
- Il y a très peu de lumière naturelle et pas de vue sur l'extérieur, avec quatre fenêtres hautes, rectangulaires et plutôt étroites. Ceci dit, une belle et grande fenêtre se situe du côté des toilettes, avec une belle vue sur quelques stèles du cimetière.
- L'effet « laboratoire » associé à l'éclairage froid et au bruit des néons : les trois rangées de néons au plafond éclairent d'une lumière blanche qui permet de bien voir mais qui ne participe pas à rendre l'espace chaleureux.
- Les deux teintes de peinture beige et rouge-brun foncé : il y a une forte présence de rouge-brun foncé sur les chapiteaux et les bases des colonnes, sur les portes et les ouvrants des meubles de rangements.

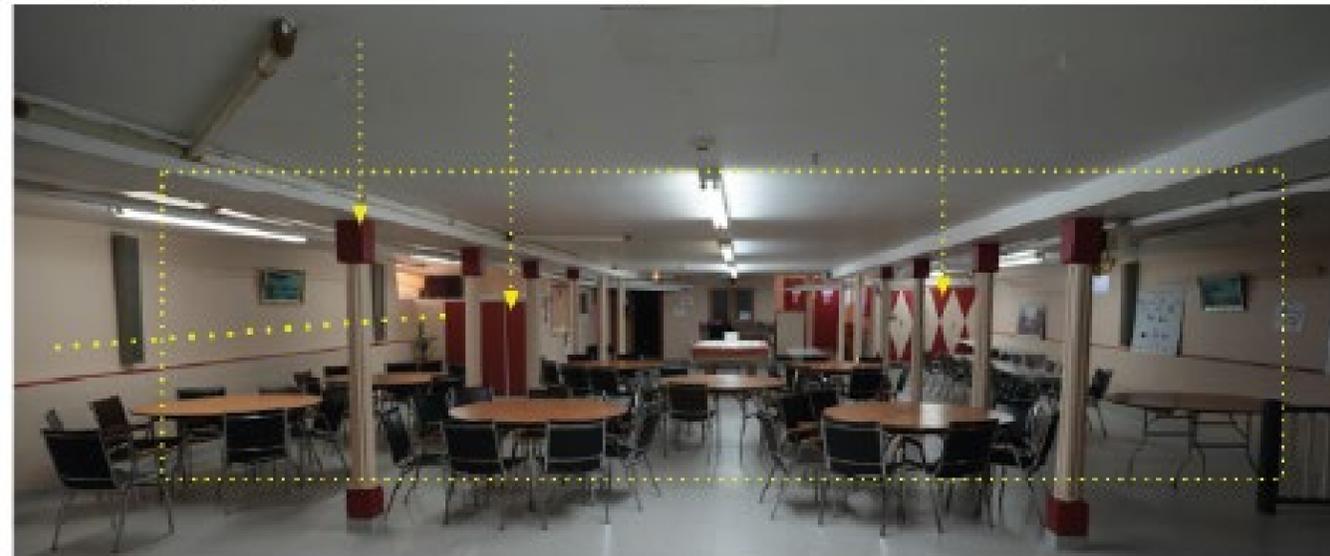
Recommandations

Pour rendre la salle du sous-sol plus attrayante et en faire une pièce de vie, il y a trois aspects que nous suggérons d'améliorer : l'effet d'optique, l'éclairage chaud avec les plantes vivantes, la mise en valeur de la partie billard et la cuisine.

1ère recommandation : modifier la perspective avec la peinture

Pour réduire visuellement la largeur de la salle et la sensation du plafond bas, on peut jouer sur l'effet d'optique et pour cela, il faudrait :

- Ne pas souligner les lignes horizontales pour ne pas briser visuellement la verticalité. Autrement dit, il faudrait éviter de marquer, par exemple, la ligne rouge le long des murs latéraux, éviter de distinguer les différentes parties de la colonne ou mettre des motifs triangulaires sur les rangements au fond de la salle.
- Opter pour une teinte unie et plus pâle (voire blanche) pour le fond de la salle et pour les colonnes afin de ne pas accrocher le regard sur les détails. Le blanc apporte plus de luminosité à une pièce déjà sombre. Utiliser des matières non peintes comme le bois peut aussi offrir un côté plus chaleureux.
- Peindre les deux murs latéraux d'une couleur plus foncée que le reste permet de réduire visuellement la largeur de la pièce. Les murs latéraux peints pourraient aussi accueillir des panneaux informatifs sur le processus de requalification.



□ 2ème recommandation : réchauffer l'espace avec de l'éclairage chaud, et agrémenter de plantes

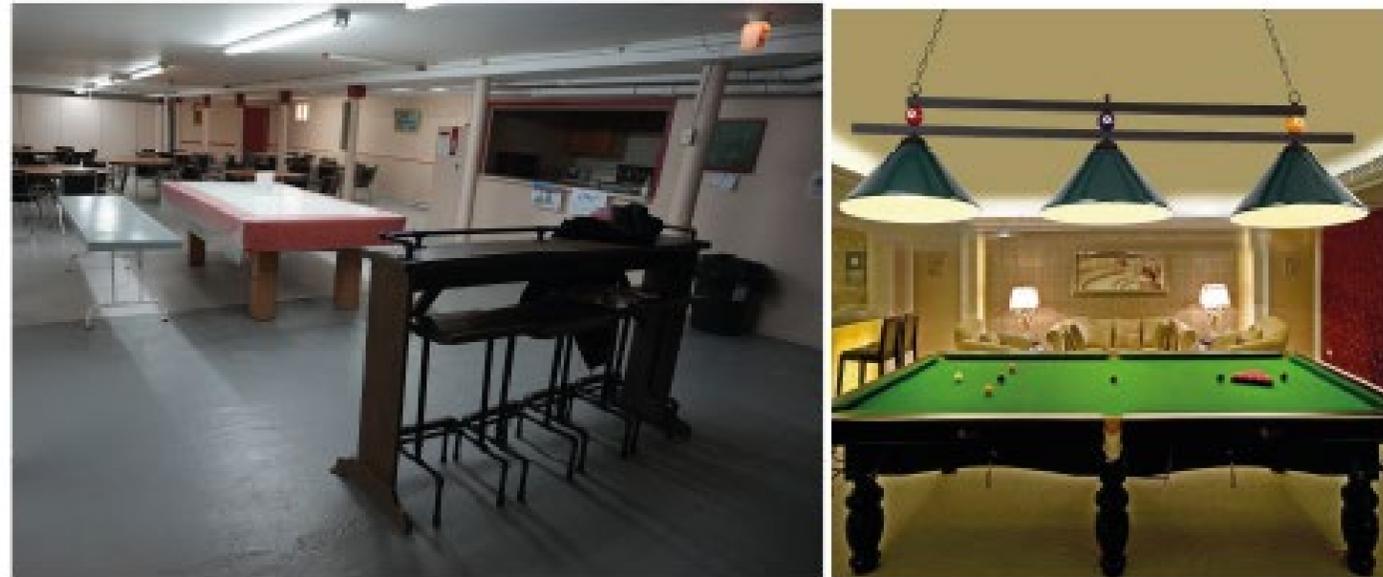
L'éclairage actuel au plafond avec les néons diffuse la lumière nécessaire qui permet de bien y voir. Il est cependant préconisé d'opter pour de la lumière chaude et d'éliminer le bruit émis par les néons qui produit un effet « laboratoire ». Pour une ambiance plus conviviale, il est possible d'ajouter occasionnellement des points d'éclairages secondaires plus doux, avec une lumière jaune chaleureuse et apaisante grâce à des lampes sur pieds ou des lampes de chevet disposées sur certaines tables. On peut aussi envisager de recourir à des guirlandes lumineuses qui rappellent l'atmosphère festive des espaces extérieurs.



Pour le choix des plantes, certaines sont adaptées aux espaces à faible luminosité tels que l'aglaonema, une plante au feuillage vert rainuré de blanc, de jaune ou de rouge, ou la sansevière, aux feuilles élancées vertes aux rayures jaunes. D'autres plantes peuvent se contenter d'une faible lumière, s'adaptent aux pièces sombres et demandent très peu d'entretien.

□ 3ème recommandation : mettre en valeur le coin-billard et le comptoir

Mettre en lumière cette partie de la salle pourrait se faire grâce à plusieurs interventions simples : un éclairage spécifique au-dessus de la table de billard à la place du néon, en créant un lien visuel avec l'ouverture du comptoir à côté, ou avec un tapis ou une teinte au sol différente du reste de la salle. Comme le coin billard est apprécié par les visiteurs, accentuer sa place et la marquer peut donner un petit plus à la salle, lui donner un cachet "salon".



NB. Il est important de mentionner que les membres du club de l'âge d'or se rassemblent dans cette salle qu'ils considèrent comme la leur. Ils l'avaient rénové il y a quelques années avec une subvention de 25 000 \$. Les recommandations faites dans ce document viennent donc toucher à certains choix qu'ils avaient fait dans le cadre de cette rénovation. Il serait donc opportun de discuter avec les personnes concernées des changements à apporter.

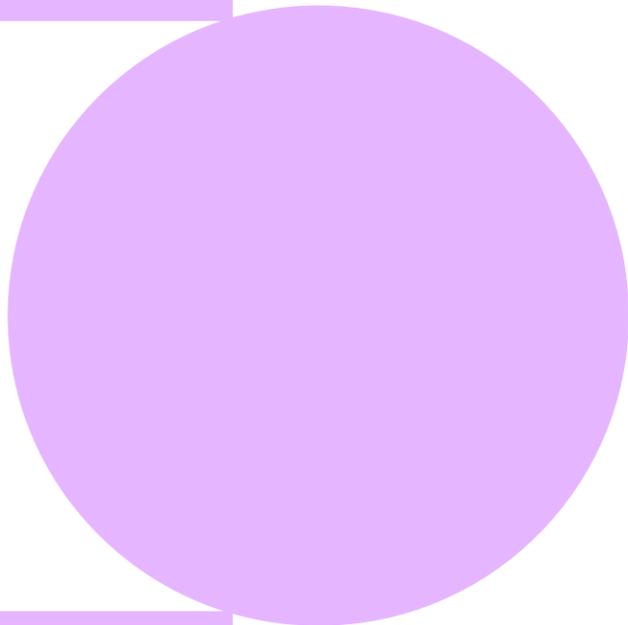
En conclusion, l'espace qui est déjà un lieu multifonctionnel, a le potentiel de devenir avec quelques interventions mineures, une salle accueillante et invitante pour toutes sortes d'activités. Pour ces interventions, des « corvées collectives d'aménagement » peuvent être organisées, par exemple, pour repeindre les murs. Cela pourrait être un bon vecteur de mobilisation citoyenne encourageant l'appropriation du lieu par la communauté.

Moodboard





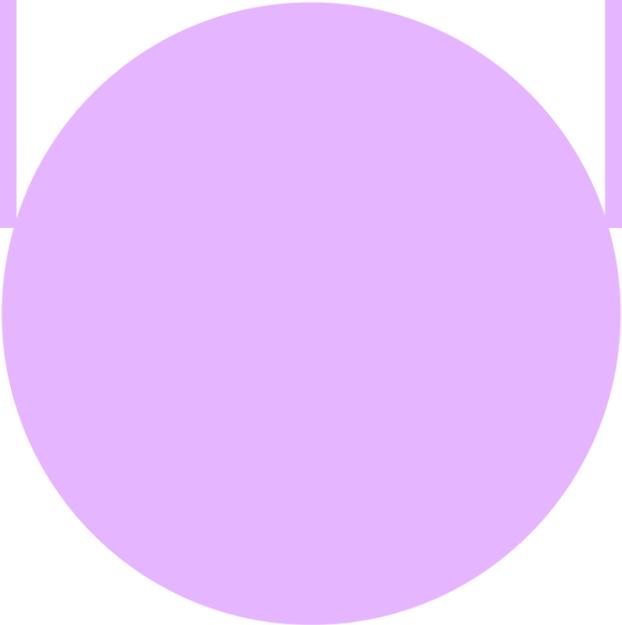
Annexe F Tableau des financements possibles



Financement	Bailleurs de fonds	Description	Catégories de postes de dépenses	Nature du fond	Clientèle(s) admissible(s)	Projets admissibles	Dépenses admissibles	Dates essentielles	Aide financière	autres critères et restrictions
Financement pour la requalification de bâtiments										
Le Fonds du Canada pour les espaces culturels (FCEC)	Gouvernement du Canada	Le Fonds du Canada pour les espaces culturels (FCEC) contribue à améliorer les conditions matérielles qui favorisent l'innovation dans les milieux artistique, patrimonial et créatif. Le Fonds appuie des projets de rénovation et de construction ainsi que l'acquisition d'équipement spécialisé et la réalisation d'études de faisabilité reliées aux espaces culturels.	Aquisition, prédéveloppement, réalisation, mobilier et équipement	Subvention	• OBNL à vocation culturelle • Administration municipale	• Construction ou rénovation d'installations vouées aux arts ou au patrimoine • Acquisition d'équipement spécialisé • Réalisation d'études de faisabilité	• Honoraires professionnels • Acquisition et frais de transfert d'une propriété • Frais d'intérêts pour le financement à court terme du projet • Frais de démolition et d'excavation • Coût des matériaux et de la main-d'œuvre	Le FCEC reçoit des demandes sur une base continue.	5 000 000 \$ ou 50 % du total des dépenses admissibles	• Être propriétaires ou détenir un bail à long terme (minimum de 10 ans) • Le FCEC ne recommande les projets que lorsque le deux tiers du financement est assuré (incluant l'aide du FCEC) • Couvrir uniquement les frais reliés à des activités culturelles
Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 1 - Soutien au rayonnement des régions	Ministère des affaires municipales et de l'habitation	En continuité avec le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) (2016-2020), ce volet vise à soutenir des projets dont les retombées dépassent le territoire d'une MRC répartie entre les régions administratives	Prédéveloppement, réalisation	Subvention	Tout demandeur est admissible à une aide financière, à l'exception des entreprises privées du secteur financier et des coopératives financières.	Le projet doit concorder avec une priorité régionale établie par le comité directeur. Voir les priorités régionales par région.	• Les frais de fonctionnement directement liés à la réalisation du projet • Les coûts de construction, d'aménagement, de réalisation ou de mise en place du projet; • Autres	Se fier aux dates des comités régionaux de sélection	80 % des dépenses admissibles (certains critères font varier ce pourcentage)	Un même organisme admissible et ses filiales ne peuvent recevoir plus de 1 M\$ par année pour un même projet, pour un maximum de 3 M\$ sur cinq ans.
Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional	Ministère des affaires municipales et de l'habitation	En continuité avec le Fonds de développement des territoires (FDT) (2015-2020), ce volet vise à soutenir les MRC et les organismes ayant compétence de MRC dans leur mission de développement local et régional.	Dépend des régions.	Subvention	Tout organisme est admissible, à l'exception des entreprises privées du secteur financier et des coopératives financières	Projets dont l'objet touche à : • La planification de l'aménagement et du développement • La promotion de l'entrepreneuriat • La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie • Le soutien au développement rural • Autres	La MRC assume la gestion de ce volet. Il lui appartient d'identifier ses propres priorités d'intervention et de mettre en place ses politiques de soutien à son milieu.	S'adresser aux MRC en consultant le Répertoire des municipalités.	La MRC assume la gestion de ce volet. Il lui appartient d'identifier ses propres priorités d'intervention et de mettre en place ses politiques de soutien à son milieu.	Voir avec la MRC
Programme Aide aux projets - Secteur Bibliothèques, lecture et livre	Ministère de la culture et des communications	Ce programme permet de recevoir des projets mis sur pied par les demandeurs en fonction de leurs objectifs.	Prédéveloppement, mobilier et équipement	Subvention	OBNL ou coopérative qui œuvre principalement dans un des domaines d'intervention du Ministère	Projet pour : • Améliorer la qualité des services, notamment en termes de collections documentaires • Favoriser la médiation du livre et de la lecture • Favoriser les initiatives mettant en valeur les différentes missions des bibliothèques publiques • Favoriser la mise en commun des ressources entre les bibliothèques • Privilégier les projets de bibliothèque dans les municipalités sans ce service ou ayant des problèmes de service de bibliothèque	• Les coûts de main d'œuvre • les coûts d'achat de matériel ou d'équipement • Autres	Une demande d'aide financière peut être déposée en tout temps au cours de l'année.	Jusqu'à 75 % des dépenses admissibles liées à sa réalisation, jusqu'à un maximum de 50 000 \$	Contribution du demandeur aux dépenses admissibles: 10 % au minimum, dont 5 % en argent
Fonds du Grand Mouvement	Caisse Desjardins	Le Fonds du Grand Mouvement a pour objectif de soutenir des initiatives structurantes qui contribueront à procurer un impact durable sur le développement socioéconomique des collectivités. Ces projets peuvent provenir d'individus ou d'organismes qui ont à cœur l'enrichissement collectif et le développement des communautés.	Non défini	Soutien financier	Organismes	Les projets doivent : • Être de nature socioéconomique • Avoir un impact significatif sur les communautés • Être alignés sur les priorités des milieux • Répondre à un besoin collectif • Mobiliser les principaux partenaires du milieu • Être cohérents avec les principes de développement durable • Viser l'intérêt de la communauté	Les contacter pour obtenir des détails.	Communiquez avec la direction générale de la caisse de votre région pour obtenir plus d'information.	Variable. Les contacter pour obtenir des détails.	Les membres des conseils d'administration et la direction générale représentant les caisses d'un territoire ont le mandat de sélectionner et de soumettre les projets porteurs dans le cadre d'un processus rigoureux.
Fond municipal vert- Projet d'immobilisations : Rénovation et impact sur les GES	Fédération Canadienne des municipalités - Gouvernement du Canada	Rénovez un bâtiment communautaire et réduisez d'au moins 30 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport aux émissions de base.	Prédéveloppement, réalisation	Subvention et prêts	Administrations municipales canadiennes	Projets de rénovation d'un bâtiment communautaire visant à réduire d'au moins 30% les émissions de gaz à effet de serre.	Les contacter pour obtenir des détails.	Les demandes sont acceptées toute l'année, mais cette offre prendra fin lorsque tout le financement aura été attribué.	Maximum de 5 000 000 \$ par projet. Jusqu'à 25 % sous forme de subvention et le reste sous forme de prêt.	Subvention et prêt combinés jusqu'à 80 % du coût total admissible du projet
Financement pour la requalification de bâtiments patrimoniaux										
Fonds des legs	Gouvernement du Canada	Le Fonds des legs offre une aide financière pour des projets communautaires d'immobilisations destinés à la communauté.	Aquisition, prédéveloppement, réalisation	Subvention	• OBNL qui existe depuis au moins deux ans • Administration municipale • Autres	• Projets qui commémorent un événement historique local important • Projets qui soulignent un centenaire ou un anniversaire (tranches de 25 ans) • Projets qui entreprennent la restauration, la rénovation ou la transformation d'édifices existants ayant une signification importante pour la communauté locale et qui sont destinés à la communauté • Autres	• Restauration, rénovation ou transformation d'un édifice • Honoraires • Autres	Il n'y a pas de date limite pour présenter une demande de financement au Fonds des legs, puisque les demandes sont acceptées de façon continue.	50% des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 500 000 \$.	Le Fonds des legs est très compétitif. Généralement, les demandes de financement excèdent les ressources disponibles. Le fait de présenter une demande ne garantit pas le financement.
Programme Aide aux projets - Secteur Patrimoine - Immeubles et sites patrimoniaux	Ministère de la culture et des communications	Ce programme permet de recevoir des projets mis sur pied par les demandeurs en fonction de leurs objectifs.	Prédéveloppement	Subvention	OBNL ou coopérative qui œuvre principalement dans un des domaines d'intervention du Ministère	Projet visant : • À mieux connaître des immeubles ou des sites patrimoniaux en vue de mieux les protéger • L'étude particulière d'immeubles ou de sites patrimoniaux en vue de connaître leur valeur patrimoniale et de les protéger • À évaluer la possibilité de réutilisation d'immeubles ou de sites patrimoniaux (incluant les lieux de culte)	• Les coûts de main d'œuvre • les coûts d'achat de matériel ou d'équipement • Autres	Une demande d'aide financière peut être déposée en tout temps au cours de l'année.	Jusqu'à 75 % des dépenses admissibles liées à sa réalisation, jusqu'à un maximum de 50 000 \$	Contribution du demandeur aux dépenses admissibles: 10 % au minimum, dont 5 % en argent
Fond municipal vert- Projet d'immobilisations : Rénovation et impact sur les GES	Fédération Canadienne des municipalités - Gouvernement du Canada	Rénovez un bâtiment communautaire et réduisez d'au moins 30 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport aux émissions de base.	Prédéveloppement, réalisation	Subvention et prêts	Administrations municipales canadiennes	Projets de rénovation d'un bâtiment communautaire visant à réduire d'au moins 30% les émissions de gaz à effet de serre.	Les contacter pour obtenir des détails.	Les demandes sont acceptées toute l'année, mais cette offre prendra fin lorsque tout le financement aura été attribué.	Maximum de 5 000 000 \$ par projet. Jusqu'à 25 % sous forme de subvention et le reste sous forme de prêt.	Subvention et prêt combinés jusqu'à 80 % du coût total admissible du projet

Financement	Bailleurs de fonds	Description	Catégories de postes de dépenses	Nature du fond	Clientèle(s) admissible(s)	Projets admissibles	Dépenses admissibles	Dates essentielles	Aide financière	autres critères et restrictions
Programme Aide aux immobilisations - Volet 1 : Restauration de biens patrimoniaux	Ministère de la culture et des communications	Le programme Aide aux immobilisations vise à soutenir les projets de restauration et de conservation de biens patrimoniaux et d'œuvres d'intégration. Cette aide vise aussi à soutenir des projets d'infrastructures culturelles pour la remise en état, la mise aux normes ou l'amélioration de biens meubles et immeubles à vocation culturelle.	Prédéveloppement, acquisition, réalisation	Subvention	Organisme propriétaire ou détenant une entente de location pour un immeuble reconnu d'intérêt patrimonial	Projets de restauration de biens protégés par le gouvernement ou le ministre en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ou d'immeubles protégés ou inventoriés par la Municipalité.	<ul style="list-style-type: none"> Travaux Acquisition de bâtiments ou de terrain Acquisition d'équipement Honoraires professionnels 	Une demande d'aide financière peut être déposée en tout temps au cours de l'année.	50 % du total des dépenses admissibles, pour un maximum de 20 M\$	Ne sont pas admissibles les dépenses liées à un projet financé dans le cadre d'un autre programme du Ministère, notamment : <ul style="list-style-type: none"> Les programmes gérés par le Conseil du patrimoine religieux du Québec
Financements pour l'opération de projets collectifs										
Fond de développement	Filaction	Filaction privilégie l'entrepreneuriat de la diversité ainsi que les secteurs de l'économie sociale, du tourisme et de la culture.	Autre	Prêt	Organismes	Filaction finance principalement le développement ou la croissance d'entreprises en bonne santé financière. Il est aussi présent pour des projets de consolidation, de relève, de fusion ou d'acquisition, ainsi que pour la prise de participation des travailleurs dans le cadre d'une coopérative de travailleurs actionnaire.	Les contacter pour obtenir des détails.	Les contacter.	<ul style="list-style-type: none"> Prêt direct Prêt convertible Pont de financement Capital-actions Autres Généralement de 50 000 \$ à 500 000 \$	Les contacter pour obtenir des détails.
Programmes d'emprunt de la Caisse d'économie solidaire	Caisse d'économie solidaire Desjardins	Principale institution financière de l'économie sociale au Québec, la coopérative accompagne et finance les projets de nos membres citoyens et entreprises.	Les contacter pour obtenir des détails.	Prêt	Entreprises collectives, membres de la Caisse	Les contacter pour obtenir des détails.	Les contacter pour obtenir des détails.	Les contacter pour obtenir des détails.	Pêts et marge de crédit	Les contacter pour obtenir des détails.
Prêt de capital patient immobilier de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale	Fiducie du Chantier de l'économie sociale	Ces produits financiers soutiennent les entreprises d'économie sociale désireuses de développer ou améliorer leur potentiel opérationnel et immobilier.	Aquisition, réalisation	Prêt	Entreprise d'économie sociale	<ul style="list-style-type: none"> Développement ou amélioration des activités Adaptation des produits et services Démarrage et expansion 	Tous frais liés au projet immobilier	<ul style="list-style-type: none"> Sans exigence de remboursement de capital avant 15 ans Versement mensuel des intérêts 	<ul style="list-style-type: none"> Prêt de capital patient (15 ans) Entre 50 000 \$ et 1,5 M\$ 	Le montant du prêt octroyé ne peut représenter plus de 35 % des frais liés au projet
Produit Émergence	Réseau d'investissement social du Québec (RISQ)	Spécifiquement élaboré pour couvrir les besoins particuliers à l'étape de prédémarrage, le Fonds Émergence soutient votre nouvelle entreprise d'économie sociale dans sa préparation et sa mise en œuvre.	Autre	Prêt	Entreprise d'économie sociale	Démarrage d'entreprise d'économie sociale	Tous frais liés au prédémarrage	Les contacter.	<ul style="list-style-type: none"> Prêt de maximum 100 000\$ Sans remboursement de capital durant la période de prédémarrage Voir leur site internet pour les autres détails 	Le remboursement est exigible lors du démarrage du projet, c'est-à-dire, au moment de la première ronde de financement ou lors des premières ventes.
Fonds d'aide au développement du milieu (FADM)	Caisse d'économie solidaire Desjardins	Cette enveloppe votée par les membres, en assemblée générale annuelle, et affectée à partir des surplus, permet aux membres de contribuer au développement durable des communautés. Cela se fait en complémentarité avec d'autres leviers financiers disponibles dans le milieu.	Prédéveloppement, réalisation, mobilier et équipement	Soutien financier	Organismes	Projets qui contribuent au développement durable des communautés	<ul style="list-style-type: none"> Honoraires professionnels Rénovation ou construction Achat d'équipement Campagne de financement Site web et image de marque Des projets à l'international ou des stages 	4 dates de dépôt par années, à intervalle régulier.	Maximum de 20 000\$	Les contacter pour obtenir des détails.
Financement - Entrepreneuriat collectif	Investissement Québec	Les coopératives et les OBNL peuvent compter sur l'appui des experts en financement d'Investissement Québec pour concrétiser leurs projets et obtenir un soutien financier adapté.	Aquisition, réalisation, mobilier et équipement	Prêt	Coopératives et OBNL ayant des activités marchandes	La majorité des projets sont admissibles. En voici quelques-uns : <ul style="list-style-type: none"> Acquisition, agrandissement, construction, modernisation d'un bâtiment Achat de machinerie et d'équipement Autres 	Tous frais liés au projet immobilier	Financement à court ou à long terme (jusqu'à 25 ans pour les immeubles). Moratoire de remboursement du capital possible (jusqu'à 24 mois)	<ul style="list-style-type: none"> Minimum de 50 000\$ Jusqu'à 100 % des coûts du projet Financement à court ou à long terme (jusqu'à 25 ans pour les immeubles) Moratoire de remboursement du capital possible (jusqu'à 24 mois) 	Tous frais liés au prédémarrage
Programme visant la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux - volet 1	Conseil du Patrimoine Religieux du Québec	Le programme contribue à la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux présentant un intérêt historique, architectural ou artistique	Réalisation	Subvention	<ul style="list-style-type: none"> Municipalité Organisme à but non lucratif Organisation religieuse 	Lieux de culte, toutes traditions religieuses confondues, dont la date de construction est antérieure à 1976 et qui détiennent l'un des statuts suivant: <ul style="list-style-type: none"> Immeuble patrimonial classé, situé dans un site patrimonial classé ou déclaré ou cité ou situé dans un site patrimonial cité OU Immeuble construit avant 1945 dont la valeur patrimoniale a été déclarée soit : incontournable (A), exceptionnelle (B) ou supérieure (C) selon l'inventaire des lieux de culte du Québec Immeuble construit entre 1945 et 1975 et dont la valeur patrimoniale a été déclarée incontournable (A), en vertu de l'inventaire des lieux de culte du Québec 	<ul style="list-style-type: none"> Certains travaux pour le maintien des valeurs patrimoniales Certains travaux de sécurisation Études préparatoires 	L'appel à projets à lieu une fois par année, la date peut changer à chaque année, mais elle est souvent autour du mois de mars. Vérifier sur le site du CPRQ	L'aide financière couvre entre 20% et 80% des dépenses totales dépendant du statut patrimonial du bâtiment et du statut du demandeur. Également, l'aide financière maximale pouvant être consentie pour un seul projet par la Ministre ne peut dépasser 5 000 000 \$.	Lorsqu'une demande d'aide impliquera une municipalité, le Conseil fera une pré-analyse du dossier en se basant notamment sur le guide/aide-mémoire qui leur sera fourni, afin de s'assurer que les dispositions de la Loi sur la laïcité de l'État soient prises en compte.

Annexe G Documents consultés



Documents consultés

Documents de professionnels

- Carnet de Santé réalisé par Joseph-Georges Bussières architecte, août 2023

Documents produits par le CRÉSLP

- Rapport de la première Consultation publique sur l'avenir de l'église Saint-Léonard-de-Portneuf réalisé par le CRÉSLP, 6 février 2024
- Dossier de présentation au CPRQ du projet de requalification de l'église Saint-Léonard-de-Portneuf, mars 2024
- Plan stratégique du CRÉSLP, avril 2024
- Document sur les usages possibles du bâtiment suggérés par les personnes approchées pour faire partie du CRÉSLP

Lettres d'intention

- Résolution d'appui au CRÉSLP pour le projet de cession de l'église de Saint-Léonard-de-Portneuf signée par la fabrique le 27 février 2024.
- Lettre d'engagement de la municipalité en lien avec l'achat de l'église, signée le 4 mars 2024.



Olivera Nešković
Co-directrice générale,
Responsable du pôle service-
conseil, et architecte OAQ
olivera@entremise.ca

ENTREMISE